

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 204

27 janvier 2016

SOMMAIRE

Aeffe Participations Mobilières et Immobilières S.A.	9792	Société de Développement et de Financement Holding S.A., SPF	9785
Aeffe Participations Mobilières et Immobilières S.A.	9792	Speedcar Luxembourg I S.à r.l.	9785
Aeffe Participations Mobilières et Immobilières S.A.	9792	Stirling Holdco S.à r.l.	9786
Halcyon Europe GP S.à r.l.	9791	Swisscanto Asset Management International S.A.	9792
Horizon Parent Holdings S.à r.l.	9748	Tanguy Holdings S.A. SPF	9781
Il'Bosco S.à r.l.	9779	Tersicore S.A.	9781
Lion/Polaris Lux Topco S.à r.l.	9776	The Atlantic Leisure Company S.A.	9781
Luxembourg Investment Company 80 S.à r.l.	9790	TIAA Lux 11 S.à r.l.	9782
LVS II Lux XXIII S.à r.l.	9772	Tosca Holding S.A.	9782
Nir Holding GmbH	9791	Touvan Holding S.A.	9782
SCI Kelvert	9777	Tradingcity S.A.	9783
Sherleny Investments S.A.	9783	Treveria Twenty-Four S.à r.l.	9780
Shessen Holding S.A.	9783	Triumph Petroleum S.à r.l.	9780
Sigma Tau Europe S.A.	9784	TT Organisation S.A.	9783
SIGNA R.E.C.P. Development Tuchlauben Beteiligung S. à r.l.	9788	Tullamore Luxco S. à r.l.	9786
SIGNA R.E.C.P. Development Tuchlauben S. a r.l.	9746	Vam Funds (Lux)	9775
SINEQUANON Invest S.à r.l.	9784	Voncast Limited S.A.	9776
SLCP Infrastructure I (Holding) Sàrl	9785	Waterfront Hospitality S.à r.l.	9791
SL Events S.à r.l.	9784	West Japan S.à r.l.	9776
		Westmore S.à r.l.	9779
		Westpac S.à r.l.	9790
		WP Global Purchase S.A.	9771

SIGNA R.E.C.P. Development Tuchlauben S. a r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 141.587.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-eight of October.

Before us, Maître Paul Bettingen, notary residing in Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED:

SIGNA Real Estate Capital Partners Development I a S.à r.l., a company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and under number B 139.203,

here represented by Ms. Julia Wilhelm, private employee, residing professionally at 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Luxembourg, by virtue of a proxy, given on October 22, 2015.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of SIGNA R.E.C.P. Development «Tuchlauben» S.à r.l. (the “Company”), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 141587 incorporated on tenth day of September two thousand and eight pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2427 on the third day of October in the year two thousand and eight. The articles of association were amended pursuant to a deed of the undersigned notary dated eight May two thousand and twelve. The articles of association have not been amended since.

The appearing party representing the entire share capital declares having waived any notice requirement, the general meeting of shareholders is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the following agenda:

Agenda

1. Approval of the interim balance sheet dated for the period of 1st January 2015 until 28th October 2015 as opening balance sheet of the liquidation.
2. Dissolution and liquidation of the Company.
3. Appointment of Mr. Christian Bäumer as liquidator and determination of its powers.
4. Miscellaneous.

Having duly considered each item on the agenda, the general meeting of shareholders unanimously takes, and requires the notary to enact, the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolves to approve the interim balance sheet dated for the period of 1st January 2015 until 28th October 2015 as opening balance sheet of the liquidation.

Second resolution

In compliance with articles 141 to 151 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, (the “Law”) the general meeting of shareholders resolves to dissolve and liquidate the Company.

Third Resolution

As a consequence of the preceding resolution, the general meeting of shareholders resolves to appoint Mr. Christian Bäumer, born on 11 July 1974 in Dortmund, residing professionally at 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, as liquidator of the Company (the “Liquidator”).

The Liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148bis of the Law.

The Liquidator is hereby expressly empowered to carry out all such acts as provided for by article 145 of the Law without requesting further authorisations of the general meeting of shareholders.

The Liquidator is relieved from drawing-up inventory and may refer to the accounts of the Company.

The Company will be bound by the sole signature of the Liquidator.

The Liquidator may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxyholders such powers as he determines and for the period as he thinks fit.

The Liquidator may distribute the Company's assets to the shareholders in cash and/or in kind in its sole discretion. Such distribution may take the form of advance payments on future liquidation proceeds.

Costs and Expenses

The costs, expenses, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at one thousand one hundred euro (EUR 1,100.-).

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-huit octobre.

Par-devant nous, Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

SIGNA Real Estate Capital Partners Development I a S.à r.l., une société à responsabilité limitée organisée et existante d'après les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139203,

ici représentée par Mme Julia Wilhelm, employée privée, résidant professionnellement à 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 22 octobre 2015.

La procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante est l'associé unique de SIGNA R.E.C.P. Development «Tuchlauben» S.à r.l. (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141587, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en date du dix septembre deux mille huit, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2427 en date du trois octobre deux mille huit. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du huit mai deux mille douze, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1532 en date du dix-neuf juin deux mille douze. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

La comparante représentant l'intégralité du capital social déclare avoir renoncé à toute formalité de convocation. L'assemblée générale des associés est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Approbation du bilan intérimaire en daté du 1^{er} janvier 2015 au 28 octobre 2015 comme bilan d'ouverture de la liquidation.
2. Dissolution et liquidation de la Société.
3. Nomination de Monsieur Christian Bäumer en tant que liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
4. Divers.

Après avoir dûment examiné chaque point figurant à l'ordre du jour, l'assemblée générale des associés adopte à l'unanimité et requiert le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des associés décide d'approuver le bilan intérimaire daté du 1^{er} janvier 2015 au 28 octobre 2015 comme bilan d'ouverture de la liquidation.

Deuxième résolution

Conformément aux articles 141 à 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), l'assemblée générale des associés décide de dissoudre et de liquider la Société.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale des associés décide de nommer Monsieur Christian Bäumer, né le 11 juillet 1974 à Dortmund, résidant professionnellement au 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en tant que liquidateur de la Société (le «Liquidateur»).

Le Liquidateur dispose des pouvoirs les plus étendus tels que prévus aux articles 144 à 148bis de la Loi.

Le Liquidateur est par la présente expressément autorisé à accomplir tous les actes visés à l'article 145 de la Loi sans devoir requérir des autorisations supplémentaires auprès de l'assemblée générale des associés.

Le Liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

La Société est engagée par la seule signature du Liquidateur.

Le liquidateur pourra, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs dont il fixera l'étendue et la durée.

Le liquidateur pourra distribuer, à sa discrétion, les actifs de la Société aux associés en espèce et/ou en nature. Cette distribution pourra prendre la forme d'une avance sur le boni de liquidation.

Frais et Dépenses

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature qui incombe à la Société en raison de cet acte est évalué à environ mille cent euros (EUR 1.100,-).

Dont acte, passé à Senningerberg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français, et qu'à la demande de le même comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante connue du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Julia Wilhelm, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C.1, le 30 octobre 2015. 1LAC / 2015 / 34489. Reçu 12.- €.

Le Receveur (signé): Paul Molling.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 9 novembre 2015.

Référence de publication: 2015185648/126.

(150207268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2015.

Horizon Parent Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.310.260,30.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 199.479.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-seventh day of October.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

AP VIII Horizon Holdings L.P., a limited partnership organized under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Walkers Corporate Limited, Cayman Corporate Centre, 27 Hospital Road, George Town, Grand Cayman KY1-9008, Cayman Islands, and registered with the Registrar of companies under number WC-82648 (the Shareholder).

here represented by Regis Galiotto, notary clerk, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

After signature ne varietur by the authorised representative of the appearing party and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The Shareholder, represented as set out above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Shareholder holds five million (5,000,000) redeemable shares with a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each, all fully paid up and representing one hundred percent (100%) of the share capital of Horizon Parent Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 199479 and having a share capital of fifty thousand euro (EUR 50,000) (the Company).

II. That the Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Paul Meyers, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, on August 4, 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2766, dated October 7, 2015, pages 132731 and seq. The articles of association of the Company have not been amended since the Company's incorporation (the Articles).

III. That the Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolves to increase the Company's share capital by an amount of two million two hundred sixty thousand two hundred sixty euro and thirty cents (EUR 2,260,260.30) so as to raise it from its current amount of fifty

thousand euro (EUR 50,000) to two million three hundred ten thousand two hundred sixty euro and thirty cents (EUR 2,310,260.30), by way of issuance of twenty-two million six hundred and two thousand six hundred and three (22,602,603) shares of each of the class A to J shares, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, having the same rights, obligations and characteristics as the relevant existing class A to J shares in the share capital of the Company.

As a result of the above changes, the share capital of the Company is as follows:

Class of shares	Number of shares
Class A shares	23,102,603
Class B shares	23,102,603
Class C shares	23,102,603
Class D shares	23,102,603
Class E shares	23,102,603
Class F shares	23,102,603
Class G shares	23,102,603
Class H shares	23,102,603
Class I shares	23,102,603
Class J shares	23,102,603
Total	<u>231,026,030</u>

Second resolution

The Shareholder resolves to accept and record the following subscriptions for and the full payment of the share capital increase as follows:

Subscriptions - Payments

Thereupon,

(i) The Shareholder, prenamed, declares to subscribe to twenty million three hundred four thousand eight hundred forty-seven (20,304,847) shares of each of the class A to J shares, having a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each and fully pays them up by way of a contribution in cash in the aggregate amount of two hundred three million forty-eight thousand four hundred seventy euro (EUR 203,048,470), which amount shall be allocated as follows:

- an aggregate amount of two million thirty thousand four hundred eighty-four euro and seventy cents (EUR 2,030,484.70) to the share capital account of the Company (in relation to the subscription of the shares of each of the class A to J shares, respectively); and

- the remainder, i.e. an aggregate amount of two hundred one million seventeen thousand nine hundred eighty-five euro and thirty cents (EUR 201,017,985.30) to the Share Premium Account (as this term is defined in the Articles).

(ii) Bpifrance Participations, a public limited liability company (société anonyme) organized and existing under the laws of France, the registered office of which is located at 27-31, avenue du Général Leclerc, registered at the registry of commerce and companies of Paris under number 509 584 074 (Bpifrance), represented by Régis Galiotto, by virtue of a power of attorney given under private seal which, after signature ne varietur by the authorised representative of Bpifrance and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be registered with it, declares to subscribe to two million two hundred ninety-seven thousand seven hundred fifty-six (2,297,756) shares of each of the class A to J shares, having a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each and fully pays them up by way of a contribution in cash in the aggregate amount of twenty-two million nine hundred seventy-seven thousand five hundred sixty euro (EUR 22,977,560), which amount shall be allocated as follows:

- an aggregate amount of two hundred twenty-nine thousand seven hundred seventy-five euro and sixty cents (EUR 229,775.60) to the share capital account of the Company (in relation to the subscription of the shares of each of the class A to J shares, respectively); and

- the remainder, i.e. an aggregate amount of twenty-two million seven hundred forty-seven thousand seven hundred eighty-four euro and forty cents (EUR 22,747,784.40) to the Share Premium Account (as this term is defined in the Articles).

The aggregate amount of two hundred twenty-six million twenty-six thousand and thirty euro (EUR 226,026,030) is at the Company's disposal and evidence thereof has been given to the undersigned notary.

As a result of the above subscriptions, the shareholding of the Company is as follows:

Shareholder	Number of shares per class	Aggregate number of shares
The Shareholder	20,804,847	208,048,470
Bpifrance	<u>2,297,756</u>	<u>22,977,560</u>
Total	23,102,603	231,026,030

The Shareholder and Bpifrance are hereinafter collectively referred to as the Shareholders.

Third resolution

The Shareholders resolve to fully amend and restate the Articles so that the Articles shall henceforth read as follows:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is Horizon Parent Holdings S.à r.l. (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1 The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers (the Board). It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the Shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. If the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1 The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2 Subject to any agreement entered into among inter alia the Shareholders and the Company (or in its presence) from time to time, as such agreement may be amended and/or restated from time to time, in relation to, inter alia, the governance of the Company (the Securityholders Agreement), the Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3 The Company may use any legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited period.

4.2 The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more Shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1 The subscribed share capital of the Company is fixed at two million three hundred ten thousand two hundred sixty euro and thirty cents (EUR 2,310,260.30) represented by two hundred thirty-one million twenty-six thousand and thirty (231,026,030) redeemable shares with a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each, all of which are fully paid up and divided into ten (10) classes, as follows:

- (i) twenty-three million one hundred two thousand six hundred and three (23,102,603) class A shares (the A Shares),
- (ii) twenty-three million one hundred two thousand six hundred and three class B shares (the B Shares),
- (iii) twenty-three million one hundred two thousand six hundred and three class C shares (the C Shares),
- (iv) twenty-three million one hundred two thousand six hundred and three class D shares (the D Shares),
- (v) twenty-three million one hundred two thousand six hundred and three class E shares (the E Shares),

(vi) twenty-three million one hundred two thousand six hundred and three class F shares (the F Shares),
(vii) twenty-three million one hundred two thousand six hundred and three class G shares (the G Shares),
(viii) twenty-three million one hundred two thousand six hundred and three class H shares (the H Shares),
(ix) twenty-three million one hundred two thousand six hundred and three class I shares (the I Shares),
(x) twenty-three million one hundred two thousand six hundred and three class J shares (the J Shares),
together referred collectively to as the Shares and individually as a Share and having such rights and features as set out in the Articles.

5.2 The Majority Shareholder and the Minority Shareholder are together referred to as the Shareholders and Shareholder shall be construed accordingly. Each Shareholder shall hold the same pro-rata number of Shares in each Class.

5.3 The Shares are in registered form.

5.4 The Company will establish a share premium account (the Share Premium Account) to which shall be recorded any premium paid on any Share. The Share Premium Account shall not be attached to any particular class of Shares. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Shareholder(s) subject to the Law, these Articles and the Securityholders Agreement.

5.5 The Company will establish an account 115 (apport en capitaux propres non rémunérés par des titres of the Luxembourg Chart of Accounts provided for by the Grand Ducal regulation of 10 June 2009; the Account 115) to which shall be recorded the amount or value of any contributions made by Shareholders in respect of any Share without the issuance of any Share and not being recorded in the Share Premium Account. Any such contributions shall be made by all the Shareholders pro rata their shareholding in the Company. The Account 115 shall not be attached to any particular class of Shares. Decisions as to the use of the Account 115 are to be taken by the Shareholder(s) subject to the Law, these Articles and the Securityholders Agreement.

Art. 6. Share capital increase, anti-dilution and build-up.

6.1 Subject to the terms of this Art. 6. and to the extent applicable, to any and all undertakings agreed upon in the Securityholders Agreement, the share capital of the Company may be increased by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles.

6.2 Save with the consent of all Shareholders, no Shareholder shall make money available to the Company other than through an issuance of Securities or contribution to the Share Premium Account and/or Account 115.

6.3 In the event of an issue of new Shares by the Company after the Closing Date:

- (i) each Share will be issued at fair market value;
- (ii) any issue of Share will be made, for each relevant category of Shares, proportionally to the Shareholders' respective investment mix (in value), it being specified that, in the event of an issue of Shares to a Third Party, such Third Party shall subscribe for a number of Shares to be determined in accordance with each Shareholder's investment mix (in value); and
- (iii) each Shareholder shall have pre-emptive rights to subscribe for a number of Shares proportional to its share of issued Shares prior to such issue, and shall be permitted (but under no obligation) to exercise such pre-emptive rights by giving notice of acceptance of the pre-emption offer made by the Company within 10 Business Days of receipt of the offer (it being understood that should the Shareholder not reply within said 10 Business Days period, the Shareholder shall be deemed to have waived its pre-emption right).

6.4 Save with the consent of all Shareholders, no Shareholder shall make a contribution of share premium in respect of the Shares other than on a pro-rata basis among the Shareholders.

6.5 By exception to the above, in the case of a Rescue Trigger Event, the Majority Shareholder may promptly implement an issue of new Shares exclusively to the Majority Shareholder unless the Minority Shareholder has sufficient funds to subscribe for its proportional number of such Shares in a timely manner (the Rescue Issue). The Majority Shareholder shall notify the Minority Shareholder as soon as it is aware that such an issue will be necessary. In case the Minority Shareholder does not participate in the Rescue Issue, the Minority Shareholder will be granted the option to subsequently subscribe for new Shares or acquire Shares from the Majority Shareholder (in each case, within one (1) month as from the Rescue Issue and on the same terms as those applicable to the Rescue Issue) in order to allow the Minority Shareholder to be in the same situation as it would have been in, had it subscribed for new Shares in connection with the initial issue of Shares.

6.6 Subject to any and all undertakings agreed upon in the Securityholders Agreement, Art. 6.3(ii) and Art. 6.3(iii) shall not apply (i) in the context of an issuance of Shares to a Third Party which dilutes all existing Shareholders on a pro rata basis.

Art. 7. Share capital decrease.

7.1 Subject to any and all undertakings agreed upon in the Securityholders Agreement, the capital of the Company may be reduced through the redemption and cancellation of Shares including by the redemption and cancellation of one or more entire classes of Shares through the redemption and cancellation of all the Shares in issue in such class(es), pursuant to a decision by the sole Shareholder of the Company, or as the case may be, by the General Meeting. The redemption and cancellation classes of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with the class J).

7.2 In the event of a reduction of share capital through the redemption and cancellation of a class of Shares, such class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation, however, to the Total Cancellation Amount).

7.3 The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the class of Shares that is redeemed and cancelled.

7.4 Upon the redemption and cancellation of the Shares of the relevant class resolved upon by the Shareholders, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company to the holders of Shares of the relevant class, pro rata to their holding in such class.

For the purposes of this Art. 7, the following terms have the following meanings:

Available Amount means, in relation to a class of Shares, the net profits attributable to the relevant class of Shares (as determined in accordance with Art. 20 of the Articles) of the Company (including carried forward profits) to the extent the Shareholders would have been entitled to dividend distributions according to Art. 21 of the Articles, increased by (i) any freely distributable reserves, including for the avoidance of doubt the Share Premium Reserve and the Account 115, attributable (on a pro rata basis) to the relevant class of Shares and (ii), as the case may be, by the amount of the share capital reduction and Legal Reserve reduction relating to the relevant class of Shares to the extent this corresponds to available amounts in accordance with the Law, but reduced by (i) any losses (including carried forward losses) attributable to the relevant class of Shares and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of the Articles, each as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA = Available Amount in relation to a class of Shares;

NP = net profits attributable to the relevant class of Shares as determined in accordance with the provisions of Art. 20 of the Articles (including carried forward profits);

P = any freely distributable reserves (including for the avoidance of doubt the Share Premium Reserve and the Account 115) attributable (on a pro rata basis) to the relevant class of Shares;

CR = the amount of the share capital reduction and Legal Reserve reduction relating to the relevant class of Shares to the extent this corresponds to available amounts in accordance with the Law;

L = losses (including carried forward losses) attributable to the relevant class of Shares;

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of the Articles.

Cancellation Value Per Share means the Total Cancellation Amount divided by the number of Shares in issue of the class of Shares being redeemed and cancelled.

Interim Accounts means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Accounts Date.

Interim Accounts Date means the date no earlier than two (2) months before the date of the redemption and cancellation of the relevant class of Shares.

Total Cancellation Amount means an amount determined by the Board and approved by the General Meeting on the basis of the Interim Accounts. The Total Cancellation Amount of a particular class of Shares shall be the Available Amount of such class at the time of the redemption and cancellation of such class, unless otherwise resolved by the General Meeting in the manner prescribed for an amendment of the Articles, provided, however, that the Total Cancellation Amount shall never be higher than (i) the Available Amount of the relevant class of Shares or (ii) the amount available for distribution to the holders of Shares of the relevant class in accordance with the Law on the basis of the Interim Accounts.

Art. 8. Shares.

8.1 Ownership and register

(i) The Shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

(ii) Register(s) of Shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any Shareholder on request. The Company may consider the person in whose name the Shares are registered in the relevant register(s) as the full owner of such Shares. All communications and notices to be given to a registered Shareholder shall be deemed validly made at the latest address communicated by the Shareholder to the Company.

8.2 Restrictions on transfers

(i) Any transfer and/or disposal of any Share and/or any direct or indirect interests in any Share is subject to the terms and conditions of the Law, of these Articles and the Securityholders Agreement, for so long as may be specified in the Securityholders Agreement.

(ii) If there exists any Securityholders Agreement which provides for restrictions in relation to a transfer of Shares, the transferor shall procure that the transferee adheres to the Securityholders Agreement prior to a transfer of any Share.

(iii) Any transfer of Shares which was not executed in accordance with the procedures provided for in these Articles and in the Securityholders Agreement shall be null and void and have no effect towards the Company. The Company shall refuse to record in the relevant register(s) any Shares transfer which were not executed in accordance with the procedures provided for in these Articles and the Securityholders Agreement and to recognise in that case any right to third parties in

or against the Company. From and after the date of such attempted transfer, all rights of the entity purporting to make such transfer or disposal (and any right of the purported transferee which is deemed to come into existence) shall be suspended and inoperative and no person shall be entitled to vote such Shares or receive dividends or other distributions thereon until the transfer or disposal is rescinded or otherwise rendered null and void by the parties thereto. Any Third Party who intends to acquire Shares is put on notice to take the appropriate steps and to make the appropriate enquiries in order to assess whether any contemplated transfer of Shares is subject to transfer restrictions and requirements under such Securityholders Agreement.

(iv) Each of the Shareholders and the Company hereby expressly (i) waives any right it may have to claim the benefit of the provisions of Article 1142 of the Luxembourg Civil Code in case of breach of any of its obligations under the Share transfer restrictions set out in these Articles and in the Securityholders Agreement and (ii) acknowledges and agrees that the other parties shall be entitled to the remedy of specific performance (exécution forcée en nature) of the defaulting Shareholder's obligations thereunder in addition to any other recourse allowed by law.

(v) In addition to the above, and in observance of any and all undertakings agreed upon in the Securityholders Agreement, when the Company has more than one Shareholder, any transfer of Shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by the Shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the share capital. Where any transfer is not so expressly permitted by the Securityholders Agreement and the Articles, the Shareholders shall withhold such approval.

(vi) A Share transfer is only binding on the Company or third parties following notification to or acceptance by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

III. Management - Representation

Art. 9. Board.

9.1 The Company is managed by a Board comprising up to seven (7) managers. Each manager shall be classified as either a class A manager or class B manager.

9.2 The managers are appointed by the Shareholders which set the term of their office.

9.3 Six (6) managers (out of which two (2) class A managers and four (4) class B managers) shall be proposed for appointment by AP VIII Horizon Holdings, L.P., an exempted limited partnership organized under the laws of the Cayman Islands (the Majority Shareholder) and, as long as Bpifrance Participations, a société anonyme organised and existing under the laws of France (the Minority Shareholder) holds at least one Share, one manager shall be proposed for appointment as class A manager by the Minority Shareholder. The manager(s) need not be Shareholder(s). At least four class B managers shall be residents of or have their professional address in the Grand Duchy of Luxembourg.

9.4 The class B manager shall only be removed with the prior written consent of the Minority Shareholder. The class A manager appointed upon proposal of the Minority Shareholder shall not be removed without the written consent of the Minority Shareholder.

9.5 In the event that the Majority Shareholder or the Minority Shareholder notifies the other party of its decision to remove its nominee(s) on the Board, the notifying party may nominate person(s) to replace the relevant nominee(s) and the other Shareholder hereby agree to exercise its voting rights to elect the person(s) so nominated, or to procure such appointment, as applicable.

Art. 10. Powers of the Board.

10.1 All powers not expressly reserved to the Shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

10.2 The Board may delegate special and limited powers to one or more agents for specific matters.

Art. 11. Procedure.

11.1 The Board shall be chaired by one of its members, appointed by the Board from amongst the managers appointed upon proposal of the Majority Shareholder.

11.2 The Board meets at the request of its chairman or any manager, at the place indicated in the convening notice, which in principle is in Luxembourg.

11.3 Written notice of any Board meeting is given to all managers at least five (5) Business Days in advance, except in the case of an emergency, whose nature and circumstances are set forth in the notice, in which case notice shall be for such shorter period as is practicable, it being acknowledged that the Company shall also contact members of the Board by telephone to provide notice of such meeting.

11.4 Notice of a meeting shall include an agenda identifying the matters to be addressed at such meeting, together with copies of any materials to be discussed at the meeting. In the event that, prior to the date of the Board meeting, any of the Company, the Majority Shareholder the Minority Shareholder or their respective appointed members becomes aware of material business not reflected in the agenda provided prior to the Board meeting which is to be discussed and decided upon at the meeting, such entity or person shall use all reasonable endeavours to notify all of the members in advance of the meeting of such matter (and provide any available materials).

11.5 No notice is required if all members of the Board are present or represented and state that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or at the meeting in writing.

11.6 A manager may grant another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

11.7 The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented, provided that at least two (2) Class A Managers and two (2) Class B Managers are present or represented.

11.8 The Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the members present or represented, provided that:

(i) at least two (2) Class A Managers and two (2) Class B Managers vote in favour of the resolution; and

(ii) subject to any and all undertakings agreed upon in the Securityholders Agreement, for as long as the Minority Shareholder (and/or its permitted transferees) holds a Percentage Interest representing at least four percent (4%) of the total share capital of the Company at the time of the relevant meeting, the approval of an amendment to or restatement of the organizational or constitutional documents of the Company (excluding for the avoidance of doubt, the Articles), which is detrimental to the rights granted to or otherwise adversely affects the Minority Shareholder, shall require the positive vote of the Minority Shareholder's representative on the Board.

11.9 Each member shall have the right to cast one vote on each matter brought before the Board for approval.

11.10 Board resolutions are recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

11.11 Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

11.12 Circular resolutions signed by all the managers (the Managers' Circular Resolutions) are valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and bear the date of the last signature.

Art. 12. Representation.

12.1 The Company is bound towards third parties in all matters by (i) the joint signatures of two (2) class A managers and two (2) class B managers.

12.2 The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated.

Art. 13. Liability of the managers. The managers may not be held personally liable by reason of their mandate for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

Art. 14. Indemnification of the managers.

14.1 The managers are not held personally liable for the indebtedness or other obligations of the Company. Subject to mandatory provisions of law, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such a manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgments, amounts paid in settlement and other liabilities.

14.2 The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect or limit any rights to indemnification to which corporate personnel, including managers and officers, may be entitled by contract or otherwise under law. The Company shall specifically be entitled to provide contractual indemnification to any corporate personnel, including managers and officers of the Company, as the Company may decide upon from time to time.

14.3 Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in Art. 14.1 shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or manager, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article.

Art. 15. Observers. Two (2) observers having the right to attend and participate in discussions but not to vote at each Board meeting (the Observers) may be appointed and removed with or without cause and without any delay by the Shareholders having appointed him/her. The Minority Shareholder shall have the right to appoint and remove one of the Observers, which it shall select on a case-by-case basis from an agreed list of three employees of the Minority Shareholder, while the Majority Shareholder shall have the right to appoint and remove the other.

IV. Shareholder(s)

Art. 16. General meetings of Shareholders and Shareholders' circular resolutions.

16.1 Voting forms and voting right

(i) Resolutions of the Shareholders are adopted at a general meeting of Shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders' Circular Resolutions).

(ii) When resolutions are to be adopted by way of Shareholders' Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the Shareholders, in accordance with the Articles. The Shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes. Shareholders' Circular Resolutions are valid and binding as if passed at a duly convened and held General Meeting, and bear the date of the last signature.

(iii) Each Share gives entitlement to one (1) vote.

16.2 Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The Shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing on the initiative of any manager or Shareholder representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all Shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency whose nature and circumstances are set forth in the notice or if a shorter period is unanimously agreed by the Shareholders.

(iii) General Meetings are held at the time and place specified in the notices.

(iv) If all the Shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(v) A Shareholder may grant written power of attorney to another person, Shareholder or otherwise, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Any Shareholder may participate in any General Meeting by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to a participation in person at that General Meeting.

(vii) In observance of any and all undertakings agreed upon in the Securityholders Agreement, resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders' Circular Resolutions are passed by Shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the Shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time, and the resolutions are adopted at the second General Meeting or by Shareholders' Circular Resolutions by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(viii) In observance of any and all undertakings agreed upon in the Securityholders Agreement, the Articles are amended with the consent of a majority (in number) of Shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the share capital, provided that, subject to any and all undertakings agreed upon in the Securityholders Agreement, for as long as the Minority Shareholder (and/or its permitted transferees) holds a Percentage Interest representing at least four percent (4%) of the total share capital of the Company, any amendment which is detrimental to the rights granted to or otherwise adversely affects the Minority Shareholder shall require the positive vote of the Minority Shareholder.

Art. 17. Sole Shareholder.

17.1 When the number of Shareholders is reduced to one (1), the sole Shareholder exercises all powers granted by the Law to the General Meeting.

17.2 Any reference in the Articles to the Shareholders and the General Meeting or to Shareholders' Circular Resolutions is to be read as a reference to the sole Shareholder or the Shareholder's resolutions, as appropriate.

17.3 The resolutions of the sole Shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 18. Financial year and approval of annual accounts.

18.1 The financial year begins on the first (1st) of January and ends on the thirty-first (31st) of December of each year.

18.2 Each year, the Board prepares the balance sheet and profit and loss account annually, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising its commitments and the debts owed by its manager(s) and Shareholders to the Company.

18.3 Any Shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

18.4 The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders' Circular Resolutions within six (6) months following the closure of the financial year.

18.5 In case the number of Shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the annual General Meeting shall be held each year on the first Tuesday of June each year at 3.00 pm at the registered office of the Company, and if such day is not a day on which banks are opened for general business in the city of Luxembourg (i.e. a business day), on the next following business day at the same time and place.

18.6 The annual accounts must be filed with the Luxembourg Register of Commerce and Companies within the month of their approval by the annual General Meeting and at the latest within seven (7) months after the date of closing of the financial year.

Art. 19. Auditors.

19.1 When so required by the Law and the Securityholders Agreement, the Company's operations are supervised by one or more supervisory auditors (commissaires) or approved statutory auditors (réviseurs d'entreprises).

19.2 The Shareholders appoint the supervisory or approved statutory auditors, if any, in accordance with the Securityholders Agreement and determine their number and remuneration and the term of their mandate, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

Art. 20. Allocation of profits.

20.1 Five per cent (5%) of the Company's annual net profits are allocated to the reserve required by the Law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

20.2 After the allocation to the Legal Reserve in accordance with Art. 20.1, the remainder of the Company's annual net profits, if any, are allocated as follows:

- (i) to the Class A Shares, an amount of zero point one per cent (0.1%) of the nominal value of the Class A Shares, then,
- (ii) to the Class B Shares, an amount of zero point fifteen per cent (0.15%) of the nominal value of the Class B Shares, then,
- (iii) to the Class C Shares, an amount of zero point two per cent (0.2%) of the nominal value of the Class C Shares, then,
- (iv) to the Class D Shares, an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal value of the Class D Shares, then,
- (v) to the Class E Shares, an amount of zero point three per cent (0.3%) of the nominal value of the Class E Shares, then,
- (vi) to the Class F Shares, an amount of zero point thirty-five per cent (0.35%) of the nominal value of the Class F Shares, then
- (vii) to the Class G Shares, an amount of zero point four per cent (0.4%) of the nominal value of the Class G Shares, then
- (viii) to the Class H Shares, an amount of zero point forty-five per cent (0.45%) of the nominal value of the Class H Shares, then
- (ix) to the Class I Shares, an amount of zero point five per cent (0.5%) of the nominal value of the Class I Shares, and then,
- (x) the balance of the Company's annual net profits shall be allocated in its entirety to the last class in the reverse alphabetical order (i.e. initially to the Class J Shares, then if no Class J Shares are in existence, Class I Shares and in such continuation until only Class A Shares are in existence).

Art. 21. Distributions.

21.1 In observance of any and all undertakings agreed upon in the Securityholders Agreement, the decision to make distributions to the Shareholders and the determination of the amount of such distribution to each class of Shares will be taken by the Shareholders in accordance with the provisions of Art.20.2.

21.2 In any case, distributions can only be made and Shares can only be redeemed to the extent that the Company has sufficient profits and other reserves (including amounts available in the Share Premium Account and/or the Account 115) within the meaning of the Law and in accordance with the other applicable provisions of the Law. Each distribution or dividend shall be made to each Shareholder pro-rata the number of Shares it holds.

21.3 Subject to the provisions of the Law and these Articles, interim dividends may be distributed at any time subject to the following conditions:

- (i) the Board draws up interim accounts;
- (ii) the interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including amounts available in the Share Premium Account and/or the Account 115) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;
- (iii) the decision to distribute interim dividends and the determination of the amount of such distribution will be taken in accordance with the provisions of Art. 20.2.
- (iv) the Board must make the decision to distribute interim dividends within two (2) months from the date of the interim accounts;
- (v) the rights of the Company's creditors are not threatened by the proposed interim dividend payment, taking the assets of the Company into account; and

(vi) If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, they shall, to the extent of the overpayment, be deemed to have been paid on account of the next dividend.

(vii) If dividends do not correspond to profits actually earned, the Board has the right to claim the reimbursement of such dividends and the Shareholders must immediately refund the excess to the Company if so required by the Board unless the distribution was proposed by the Board and the Shareholders relied in good faith on the financial information disclosed by the Board at that time.

VI. Dissolution - Liquidation.

22.2 In observance of any and all undertakings agreed upon in the Securityholders Agreement, the Company may be dissolved at any time by a resolution of the Shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of Shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the share capital. The Shareholders appoint one or more liquidators, who need not be Shareholders, to carry out the liquidation, and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the Shareholders, the liquidators have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

22.3 After payment of all debts and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the Shareholders in conformity with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the allocation provisions set forth in Art. 20.2. Each distribution shall be made to each Shareholder pro-rata the number of Shares it holds.

VII. General provisions.

23.1 Notices and communications may be made or waived, and Managers' and Shareholders' Circular Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, e-mail or any other means of electronic communication.

23.2 Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

23.3 Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Shareholders' Circular Resolutions, as the case may be, are affixed to one original or several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

23.4 To the extent legally possible, the Company shall take such action as is required to enforce the rights of the Shareholders pursuant to the Securityholders' Agreement in respect of the governance of the Company's subsidiaries.

23.5 All matters not expressly governed by these Articles are determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the Law, with the Securityholders Agreement.

VIII. Definitions.

Art. 24. Wherever used in these Articles, unless the context otherwise requires, the following terms have the following meanings:

Account 115	has the meaning ascribed thereto in Art.5.5.
Affiliate	has the meaning ascribed to it in the Securityholders' Agreement.
Articles	has the meaning ascribed thereto in Art.1.
A Shares	has the meaning ascribed thereto in Art.Art.5(i).
Available Amount	has the meaning ascribed thereto in Art.7.4.
Board	has the meaning ascribed thereto in Art.2.1.
B Shares	has the meaning ascribed thereto in Art.Art.5(ii).
Business Day	means any day other than (i) a Saturday, Sunday or public holiday or (ii) any other day on which commercial banks are required to close in France or in the Grand Duchy of Luxembourg.
Cancellation Value Per Share	has the meaning ascribed thereto in Art.7.4.
Closing Date	has the meaning ascribed to it in the Securityholders Agreement.
Company	has the meaning ascribed thereto in Art.1.
C Shares	has the meaning ascribed thereto in Art.Art.5(iii).
D Shares	has the meaning ascribed thereto in Art.Art.5(iv).
Entity	means any company, (including any limited liability company or joint stock company), corporation (including any non-profit company), general partnership, limited partnership, joint venture, trust, economic interest group, firm or other organisation or entity having a legal personality or not.
E Shares	has the meaning ascribed thereto in Art.Art.5(v).
Event of Default	has the meaning given to such term or any analogous term in the Financing Documentation or any material third party debt facility agreement(s) to which any member of the Group is a party, provided that an event of default as so defined pursuant to such debt facility

	agreement would, if the relevant lenders enforced all or any of their contractual rights resulting from such event of default, be reasonably likely to have a material adverse effect on the Group taken as a whole.
Financing Documentation	has the meaning ascribed to it in the Securityholders' Agreement.
F Shares	has the meaning ascribed thereto in Art. Art. 5(vi).
Funds	means the managed accounts and investment funds managed or controlled, directly or indirectly, by or affiliated with Apollo Global.
General Meeting	has the meaning ascribed thereto in Art. 16.1.
Group	means from time to time the Company and any Entity controlled by the Company.
G Shares	has the meaning ascribed thereto in Art. 5.1(vii).
H Shares	has the meaning ascribed thereto in Art. 5.1(viii).
Insolvency Event	means any of the following steps being taken in respect of the relevant member of the Group: <ul style="list-style-type: none"> (i) winding up or dissolving the relevant member of the Group; (ii) obtaining an administration order in respect of the relevant member of the Group; (iii) inviting any person to appoint a receiver or receiver and manager of the whole or any part of the business or assets of the relevant member of the Group; (iv) presenting a petition or convening a meeting for the bankruptcy, winding-up, recovery or similar proceedings (including a general agreement with any of its creditors) in respect of the relevant member of the Group; (v) proposing or making any arrangement or composition with, or any assignment for the benefit of, its creditors generally, or proposing or making any arrangement involving conversion or exchange of any material part of its indebtedness to or for equity interests in any member of the Group; or (vi) doing anything similar or analogous to those steps referred to in paragraphs (i) to (v) above, in any jurisdiction.
Interim Accounts	has the meaning ascribed thereto in Art. 7.4.
Interim Accounts Date	has the meaning ascribed thereto in Art. 7.4.
I Shares	has the meaning ascribed thereto in Art. Art. 5(ix).
J Shares	has the meaning ascribed thereto in Art. Art. 5(x).
Law	has the meaning ascribed thereto in Art. 1.
Legal Reserve	has the meaning ascribed thereto in Art. 20.1.
Managers' Circular Resolutions	has the meaning ascribed thereto in Art. 11.12.
Majority Shareholder	has the meaning ascribed thereto in Art. 9.3.
Minority Shareholder	has the meaning ascribed thereto in Art. 9.3.
Observer(s)	has the meaning ascribed thereto in Art. 15.
Percentage Interest	means, subject to the Securityholders Agreement, with respect to any Shareholder at any time, the percentage derived by dividing (i) the total number of Shares owned by such Shareholder and its Affiliates; by (ii) the total outstanding number of the Shares.
Rescue Trigger Event	means (i) there has occurred an Insolvency Event or Event of Default with respect to the Company or a material Subsidiary which is persisting; or (ii) in the reasonable opinion of the Board there is a likelihood of an Insolvency Event or Event of Default occurring with respect to the Company or a material Subsidiary.
Security(ies)	means (i) in connection with the Company, any share representing its share capital, stock option, preferred equity certificates or other security issued or to be issued by the Company and granting or likely to grant access, either directly or indirectly, immediately or in the future, through conversion, exchange, repayment, presentation or exercise of warrant or through any other means, to shares or other securities representing or granting access to a portion of its share capital, of the profits, of the liquidation surplus or the voting rights of the Company, (ii) the preference subscription right (droit préférentiel de souscription) to a capital increase in cash of the Company or the allocation right resulting from a capital increase through capitalisation of reserves of the Company, and (iii) any stripping of securities referred to above and any other security of nature similar to securities referred to above issued or granted by any person further to conversion, merger, demerger (scission), partial business transfer (apport partiel d'actifs) or similar transaction of the Company.
Securityholders Agreement	has the meaning ascribed thereto in Art. 3.2.
Shareholder(s)	has the meaning ascribed thereto in Art. 5.2.

Shareholders' Circular Resolutions	has the meaning ascribed thereto in Art.16.1.
Share Premium Account	has the meaning ascribed thereto in Art.5.4.
Share(s)	has the meaning ascribed thereto in Art.5.1.
Subsidiary	with respect to a particular Entity, any other Entity controlled directly or indirectly by such Entity.
Third Party	has the meaning ascribed to it in the Securityholders' Agreement.

Fourth resolution

The Shareholders resolve to remove Aaron Sobel as class A manager of the Company, with effect as per the date hereof.

Fifth resolution

The Shareholders, representing the entire subscribed capital, resolved to appoint, with effect as per the date hereof:

Claudia Scarico, born on November 11, 1987, in Termoli, Italia, residing professionally at 25 St. George Street, London, W1S 1FS, United Kingdom, as class A manager of the Company for an indefinite period of time.

Bpifrance Participations, a public limited liability company (société anonyme) organized and existing under the laws of France, the registered office of which is located at 27-31, avenue du Général Leclerc, registered at the registry of commerce and companies of Paris under number 509 584 074, as class A manager of the Company for an indefinite period of time.

Ibrahim Jabri, born on September 2, 1982, in Saint-Ghislain, Belgium, residing professionally at 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as class B manager of the Company for an indefinite period of time.

As a consequence of the foregoing, the board of managers of the Company is composed, with effect as per the date hereof, as follows:

Name	Function - Title
Claudia Scarico	class A manager
Fabrice Nottin	class A manager
Bpifrance Participations	class A manager
René Beltjens	class B manager
Laurent Ricci	class B manager
Alfonso Caci	class B manager
Ibrahim Jabri	class B manager

Sixth resolution

The Shareholders resolve to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company to proceed, on behalf of the Company, to the registration of the above changes and to do any formalities in connection therewith.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately seven thousand five hundred Euros (EUR 7,500.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the Shareholders, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

This notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representative of the appearing party.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-septième jour d'octobre,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

AP VIII Horizon Holdings L.P., une société en commandite (limited partnership) régie par les lois des Îles Caïmans, dont le siège social se situe au c/o Walkers Corporate Limited, Cayman Corporate Centre, 27 Hospital Road, George Town, Grand Cayman KY1-9008, les Îles Caïmans, immatriculée au registre des sociétés sous le numéro WC-82648 (l'Associé),

dûment représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour le besoin de l'enregistrement.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé détient cinq millions (5.000.000) de parts sociales rachetables, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes entièrement libérées et représentant cent pour cent (100%) du capital social de Horizon Parent Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 199479 et disposant d'un capital social de cinquante mille euros (EUR 50.000) (la Société).

II. Que la Société a été constituée suivant un acte de Maître Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, le 4 août 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 7 octobre 2015, numéro 2766, pages 132731 et suivantes. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société (les Statuts).

III. Que l'Associé a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux millions deux cent soixante mille deux cent soixante euros et trente centimes (EUR 2.260.260,30) afin de le porter de son montant actuel de cinquante mille euros (EUR 50.000) à deux millions trois cent dix mille deux cent soixante euros et trente centimes (EUR 2.310.260,30) par voie d'émission de vingt-deux millions six cent deux mille six cent trois (22.602.603) parts sociales de chacune des classes A à J, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, ayant les mêmes droits, obligations et caractéristiques que les parts sociales existantes des classes A à J concernées dans le capital social de la Société.

En conséquence des modifications ci-dessus, le capital social de la Société est le suivant:

Classe de parts sociales	Nombre de parts sociales
parts sociales de Classe A	23.102.603
parts sociales de Classe B	23.102.603
parts sociales de Classe C	23.102.603
parts sociales de Classe D	23.102.603
parts sociales de Classe E	23.102.603
parts sociales de Classe F	23.102.603
parts sociales de Classe G	23.102.603
parts sociales de Classe H	23.102.603
parts sociales de Classe I	23.102.603
parts sociales de Classe J	23.102.603
Total	<u>231.026.030</u>

Deuxième résolution

L'Associé décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante à, et la libération intégrale de l'augmentation de capital comme suit:

Souscriptions - Libérations

Dès lors,

(i) l'Associé, précité, déclare souscrire à vingt millions trois cent quatre mille huit cent quarante-sept (20.304.847) parts sociales de chacune des classes A à J, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, et les libère intégralement par la voie d'un apport en numéraire d'un montant de deux cent trois millions quarante-huit mille quatre cent soixante-dix euros (EUR 203.048.470), qui sera affecté comme suit:

- un montant total de deux millions trente mille quatre cent quatre-vingt-quatre euros et soixante-dix centimes (EUR 2.030.484,70) au compte de capital social de la Société (en lien avec la souscription respective aux parts sociales de chacune des classes A à J); et

- le solde, soit un montant total de deux cent un million dix-sept mille neuf cent quatre-vingt-cinq euros et trente centimes (EUR 201.017.985,30) au Compte de Prime d'Emission de la Société (tel que ce terme est défini dans les Statuts).

(ii) Bpifrance Participations, une société anonyme organisée et régie par le droit français, dont le siège social est situé au 27-31, avenue du Général Leclerc, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 509 584 074 (Bpifrance), représentée par Régis Galiotto, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé qui, après signature ne varietur par le mandataire de Bpifrance et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci, déclare souscrire à deux millions deux cent quatre-vingt-dix-sept mille sept cent cinquante-six (2.297.756) parts sociales de chacune des classes A à J, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune,

et les libère intégralement par la voie d'un apport en numéraire d'un montant de vingt-deux millions neuf cent soixante-dix-sept mille cinq cent soixante euros (EUR 22.977.560), qui sera affecté comme suit:

- un montant total de deux cent vingt-neuf mille sept cent soixante-quinze euros et soixante centimes (EUR 229.775,60) au compte de capital social de la Société (en lien avec la souscription respective aux parts sociales de chacune des classes A à J); et

- le solde, soit un montant total de vingt-deux millions sept cent quarante-sept mille sept cent quatre-vingt-quatre euros et quarante centimes (EUR 22.747.784,40) au Compte de Prime d'Emission de la Société (tel que ce terme est défini dans les Statuts).

Le montant total de deux cent vingt-six millions vingt-six mille trente euros (EUR 226.026.030) est à la disposition de la Société et preuve en a été apportée au notaire instrumentant.

En conséquence des souscriptions précédentes, la participation dans la Société est comme suit:

Associé	Nombre de parts sociales par classe	Nombre total de parts sociales
L'Associé	20.804.847	208.048.470
Bpifrance	2.297.756	22.977.560
Total	23.102.603	231.026.030

L'Associé et Bpifrance sont ci-après collectivement désignés comme les Associés.

Troisième résolution

Les Associés décident de modifier intégralement et de refondre les Statuts de sorte que les Statuts aient désormais la teneur suivante:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est Horizon Parent Holdings S.à r.l. (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré au sein de cette commune par décision du conseil de gérance (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des Associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. Sous réserve de toute convention conclue dans le temps entre inter alia les Associés et la Société (ou en sa présence), tel que modifié et/ou refondu dans le temps, en lien avec, inter alia, la gestion de la Société (la Convention de Porteurs de Titres), la Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris, sans limitation, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur tout ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut accomplir aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer tous les moyens légaux et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs Associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social souscrit de la Société est fixé à deux millions trois cent dix mille deux cent soixante euros et trente centimes (EUR 2.310.260,30) représenté par deux cent trente-et-un millions vingt-six mille trente (231.026.030) parts sociales rachetables ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées et divisées en dix (10) classes, comme suit:

(i) vingt-trois millions cent deux mille six cent trois (23.102.603) parts sociales de classe A (les Parts Sociales A),
(ii) vingt-trois millions cent deux mille six cent trois (23.102.603) parts sociales de classe B (les Parts Sociales B),
(iii) vingt-trois millions cent deux mille six cent trois (23.102.603) parts sociales de classe C (les Parts Sociales C),
(iv) vingt-trois millions cent deux mille six cent trois (23.102.603) parts sociales de classe D (les Parts Sociales D),
(v) vingt-trois millions cent deux mille six cent trois (23.102.603) parts sociales de classe E (les Parts Sociales E),
(vi) vingt-trois millions cent deux mille six cent trois (23.102.603) parts sociales de classe F (les Parts Sociales F),
(vii) vingt-trois millions cent deux mille six cent trois (23.102.603) parts sociales de classe G (les Parts Sociales G),
(viii) vingt-trois millions cent deux mille six cent trois (23.102.603) parts sociales de classe H (les Parts Sociales H),
(ix) vingt-trois millions cent deux mille six cent trois (23.102.603) parts sociales de classe I (les Parts Sociales I),
(x) vingt-trois millions cent deux mille six cent trois (23.102.603) parts sociales de classe J (les Parts Sociales J),
désignées ensemble comme les Parts Sociales et individuellement comme une Part Sociale et ayant les droits et caractéristiques énoncés dans les Statuts.

5.2. L'Associé Majoritaire et l'Associé Minoritaire sont désignés ensemble comme les Associés, et Associé doit être interprété en conséquence. Chaque Associé détiendra le même nombre proportionnel de Parts Sociales dans chaque Classe.

5.3. Les Parts Sociales sont nominatives.

5.4. La Société créera un compte de prime d'émission (le Compte de Prime d'Emission) dans lequel sera enregistré toute prime payée au titre de toute Part Sociale. Le Compte de Prime d'Emission ne sera pas lié à une classe particulière de Parts Sociales. Les décisions quant à l'utilisation du Compte de Prime d'Emission doivent être prises par le/les Associé(s) conformément à la Loi, aux Statuts et à la Convention de Porteurs de Titres.

5.5. La Société créera un compte 115 (apport en capitaux propres non rémunérés par des titres du plan comptable normalisé luxembourgeois prévu dans le règlement Grand-Ducal du 10 juin 2009; le Compte 115) dans lequel sera enregistré le montant ou la valeur de tous les apports faits par les Associés au titre de toute Part Sociale sans émission de Part Sociale et n'étant pas enregistré dans le Compte de Prime d'Emission. Ces apports seront faits par tous les Associés, au prorata de leur participation dans la Société. Le Compte 115 ne sera pas lié à une classe particulière de Parts Sociales. Les décisions quant à l'utilisation du Compte 115 doivent être prises par le/les Associé(s) conformément à la Loi, aux Statuts et à la Convention de Porteurs de Titres.

Art. 6. Augmentation de capital social, anti-dilution et consolidation.

6.1. Sous réserve des stipulations du présent Article 6 et dans la mesure où ils s'appliquent, à tout engagement décidé dans la Convention de Porteurs de Titres, le capital de la Société peut être augmenté par une résolution des Associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

6.2. Sans le consentement de tous les Associés, un Associé ne mettra pas de fonds à la disposition de la Société d'une autre manière que par l'émission de Titres ou l'apport au Compte de Prime d'Emission et/ou au Compte 115.

6.3. Dans le cas d'une émission de nouvelles Parts Sociales par la Société après la Date de Clôture:

(i) chaque Part Sociale sera émise à leur juste valeur de marché;

(ii) une émission de Part Sociale sera faite, pour chaque classe concernée de Parts Sociales, proportionnellement au mix d'investissement respectif de chaque Associé (en valeur), étant précisé que, lors d'une émission de Parts Sociales à un Tiers, ce Tiers souscrira à un nombre de Parts Sociales déterminé conformément au mix d'investissement de chaque Associé (en valeur); et

(iii) chaque Associé aura des droits de préemption pour souscrire à un nombre de Parts Sociales proportionnel à son nombre de Parts Sociales émises avant ladite émission et aura le droit (mais pas l'obligation) d'exercer ces droits de pré-

emption en donnant notice de l'acceptation du droit de préemption offerte par la Société dans les dix (10) Jours Ouvrables de la réception de l'offre (étant entendu que si l'Associé ne répond pas endéans ledit délai de dix (10) Jours Ouvrable, l'Associé sera considéré comme ayant renoncé à son droit de préemption).

6.4. Sans le consentement de tous les Associés, un Associé ne pourra pas faire un apport de prime d'émission au titre d'une Part Sociale autrement que de manière proportionnelle entre les Associés.

6.5. Par exception à ce qui précède, dans le cas d'un Evènement Déclencheur De Sauvetage, l'Associé Majoritaire pourra rapidement mettre en place une émission de nouvelles Parts Sociales exclusivement pour l'Associé Majoritaire sauf si l'Associé Minoritaire dispose de suffisamment de fonds pour souscrire à son nombre proportionnel de ces Parts Sociales dans le délai (l'Emission de Sauvetage). L'Associé Majoritaire informera l'Associé Minoritaire dès qu'il saura qu'une telle émission est nécessaire. Si l'Associé Minoritaire ne participe pas à cette Emission de Sauvetage, l'Associé Minoritaire se verra accorder l'option de souscrire subséquemment à de nouvelles Parts Sociales ou d'acquérir des Parts Sociales de l'Associé Majoritaire (à chaque fois, dans un délai d'un (1) mois à compter de l'Emission de Sauvetage et aux mêmes conditions que celles de l'Emission de Sauvetage) afin de permettre à l'Associé Minoritaire de se trouver dans la situation dans laquelle il se serait trouvé s'il avait souscrit aux nouvelles Parts Sociales dans le cadre de l'émission initiale de Parts Sociales.

6.6. Sous réserve de tous les engagements décidés dans la Convention de Porteurs de Titres, l'Article 6.3 (ii) et l'Article 6.3 (iii) ne s'appliquera pas (i) dans le cadre d'une émission de Parts Sociales à un Tiers qui dilue tous les Associés existants de manière proportionnelle.

Art. 7. Diminution de capital social.

7.1. Sous réserve de tout engagement décidé dans la Convention de Porteurs de Titres, le capital de la Société peut être réduit par le rachat et l'annulation de Parts Sociales y compris par le rachat et l'annulation d'une ou plusieurs classes entières de Parts Sociales à travers le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales en circulation dans cette/ces classe(s), conformément à la décision de l'Associé unique de la Société, ou le cas échéant, de l'Assemblée Générale. Le rachat et l'annulation des classes de Parts Sociales s'effectueront dans l'ordre alphabétique inversé (en commençant par la classe J).

7.2. Dans l'éventualité d'une diminution du capital social par le rachat et l'annulation d'une classe de Parts Sociales, cette classe de Parts Sociales confère aux détenteurs des Parts Sociales un droit au Montant Disponible proportionnel à leur participation dans cette classe (dans la limite néanmoins du Montant Total d'Annulation).

7.3. La Valeur d'Annulation Par Part Sociale est calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de Parts Sociales en circulation dans la classe de Parts Sociales qui est rachetée et annulée.

7.4. Lors du rachat et de l'annulation des Parts Sociales de la classe concernée décidés par les Associés, la Valeur d'Annulation Par Part Sociale devient échue et exigible à la Société par détenteurs de Parts Sociales de la classe concernée, proportionnellement à leur participation dans ladite classe.

Pour les besoins du présent Article 7, les termes suivants ont la signification suivante:

Montant Disponible signifie, en relation avec une classe de Parts Sociales, les bénéfices nets attribuables à la classe concernée de Parts Sociales de la Société (tel que déterminé conformément à l'article 20 des Statuts) (y compris les bénéfices reportés) dans la mesure où les Associés auraient eu droit à des distributions de dividendes conformément à l'article 21 des Statuts, augmenté (i) de toute réserve librement distribuable, y compris, afin de lever toute ambiguïté, la Réserve de Prime d'Emission et le Compte 115, attribuable (proportionnellement) à la classe concernée de Parts Sociales et (ii), le cas échéant, du montant de la réduction de capital social et la réduction de la Réserve Légale relative à la classe concernée de Parts Sociales dans la mesure où cela correspond aux montants disponibles conformément à la Loi, mais réduit de (i) toute perte (y compris les pertes reportées) attribuable à la classe concernée de Parts Sociales et (ii) toute somme à placer en réserve (s), conformément aux exigences de la Loi ou des Statuts, chaque fois ainsi que définie dans les Comptes Intérimaires concernés (afin de lever toute ambiguïté, sans double comptage) de sorte que:

$$MD = (BN + R + RC) - (P + SR)$$

Par lequel:

MD = Montant Disponible en lien avec une classe de Parts Sociales;

BN = les bénéfices nets attribuables à la classe concernée de Parts Sociales tels que déterminés conformément aux stipulations de l'article 20 des Statuts (y compris les bénéfices reportés);

R = toute réserve librement distribuable (y compris pour lever toute ambiguïté la Réserve de Prime d'Emission et le Compte 115) attribuable (de manière proportionnelle) à la classe concernée de Parts Sociales;

RC = le montant de la réduction de capital social et de la réduction de Réserve Légale relatif à la classe concernée de Parts Sociales dans la mesure où celui-ci correspond aux montants disponibles conformément à la Loi;

L = les pertes (y compris les pertes reportées) attribuables à la classe concernée de Parts Sociales;

SR = toute somme à placer en réserve(s) conformément aux exigences de la Loi ou des Statuts.

Valeur d'Annulation Par Part Sociale signifie le Montant Total d'Annulation divisé par le nombre de Parts Sociales en circulation de la classe de Parts Sociales rachetée et annulée.

Comptes Intérimaires signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires concernée.

Date des Comptes Intérimaires signifie la date qui intervient au plus tôt deux (2) mois avant la date de rachat et d'annulation de la classe de Parts Sociales concernée.

Montant Total d'Annulation signifie le montant déterminé par le Conseil et approuvé par l'Assemblée Générale sur la base des Comptes Intérimaires. Le Montant Total d'Annulation d'une classe particulière de Parts Sociales sera le Montant Disponible de ladite classe au moment du rachat et de l'annulation de ladite classe, sauf décidé autrement par l'Assemblée Générale de la manière requise pour la modification des Statuts, à la condition, toutefois, que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur (i) au Montant Disponible de la classe concernée de Parts Sociales ou (ii) au montant disponible pour distribution aux détenteurs de Parts Sociales de la classe concernée conformément à la Loi et sur la base des Comptes Intérimaires.

Art. 8. Parts sociales.

8.1. Propriété et registre

(i) Les Parts Sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul détenteur par part sociale.

(ii) Un/des registre(s) des Associés sera/seront tenu(s) au siège social et pourra/pourront être consulté(s) par les Associés qui en font la demande. La Société peut considérer la personne au nom de laquelle les Parts Sociales sont enregistrées dans le(s) registre(s) concerné(s) comme étant le propriétaire de plein droit des Parts Sociales. Tous les communications et avis à envoyer à un Associé enregistré seront valablement envoyés à la dernière adresse communiquée par l'Associé à la Société.

8.2. Restrictions de cessions

(i) Toute cession et/ou vente de Parts Sociales et/ou de tout intérêt direct ou indirect sur une Part Sociale est soumise aux dispositions de la Loi, des présents Statuts et de la Convention de Porteurs de Titres, pendant toute la période précisée dans la Convention de Porteurs de Titres.

(ii) Si une Convention de Porteurs de Titres prévoit des restrictions dans le cadre d'une cession de Parts Sociales, le cédant devra s'assurer que le cessionnaire adhère à la Convention de Porteurs de Titres avant toute cession de Parts Sociales.

(iii) Toute cession de Parts Sociales qui ne serait pas réalisée dans les formes prévues par les présents Statuts et la Convention de Porteurs de Titres sera nulle et non avenue et ne portera pas d'effet envers la Société. La Société refusera d'enregistrer dans le(s) registre(s) concerné(s) toute cession de Parts Sociales qui ne serait pas réalisée dans les formes prévues par les présents Statuts et la Convention de Porteurs de Titres et refusera ainsi de reconnaître tout droit de tiers dans ou envers la Société. A compter de et après la date de cette tentative de cession, tous les droits de l'entité souhaitant réaliser cette cession ou vente (et tout droit du prétendu cessionnaire qui en serait né) seront suspendus et inopérants et personne ne sera autorisé aux droits de vote de ces Parts Sociales ni autorisé à recevoir de dividendes ou autre distribution relatifs à ces Parts Sociales jusqu'à ce que cette cession ou vente soit annulée ou rendue nulle et non avenue de toute autre manière par les parties. Tout Tiers souhaitant acquérir des Parts Sociales sera invité à entreprendre les démarches et recherches appropriées afin de vérifier si la cession de Parts Sociales envisagée est soumise à des restrictions et conditions de cession en vertu de la Convention de Porteurs de Titres.

(iv) Par la présente, chacun des Associés et la Société (i) renoncent expressément à tout droit dont ils bénéficieraient de revendiquer l'avantage des dispositions de l'article 1142 du Code Civil Luxembourgeois en cas de manquement à leurs obligations en matière de restrictions de cession de Parts Sociale, tel que prévu par les présents Statuts et la Convention de Porteurs de Titres et (ii) reconnaissent expressément et acceptent que les autres parties aient droit à l'exécution forcée en nature des obligations de l'Associé défaillant dans ce cas en plus de tout autre recours prévu par la loi.

(v) En outre, et dans le respect de tout engagement décidé dans la Convention de Porteurs de Titres, lorsque la Société a plus d'un Associé, toute cession de Parts Sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des Associés représentant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social. Si une cession n'est pas explicitement permise par la Convention de Porteurs de Titres et les Statuts, les Associés refuseront leur consentement.

(vi) Une cession de Part Sociale n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

III. Gestion - Représentation

Art. 9. Conseil.

9.1. La Société est gérée par un Conseil composé de sept (7) gérants maximum. Chaque gérant sera qualifié en gérant de classe A ou gérant de classe B.

9.2. Les gérants sont nommés par les Associés qui déterminent la durée de leur mandat.

9.3. Six (6) gérants (dont deux (2) gérants de classe A et quatre (4) gérants de classe B) seront proposés pour nomination par AP VIII Horizon Holdings, L.P., une société en commandite exemptée (exempted limited partnership) régie par les lois des Îles Caïmans (l'Associé Majoritaire) et tant que Bpifrance Participations, une société anonyme organisée et régie par les lois françaises (l'Associé Minoritaire) détient au moins une Part Sociale, un gérant sera proposé pour nomination en tant que gérant de classe A par l'Associé Minoritaire. Le(s) gérant(s) ne doit/doivent pas être nécessairement Associé(s). Quatre (4) gérants de classe B au moins seront résidents ou auront leur adresse professionnelle au Grand-Duché de Luxembourg.

9.4. Le gérant de classe B ne sera révoqué qu'avec l'accord écrit préalable de l'Associé Minoritaire. Le gérant de classe A, nommé sur proposition de l'Associé Minoritaire, ne sera révoqué qu'avec l'accord écrit préalable de l'Associé Minoritaire.

9.5. Dans le cas où l'Associé Majoritaire ou l'Associé Minoritaire notifie l'autre partie de son intention de révoquer (l'un de) ses nommé(s) au Conseil, la partie notifiante peut nommer une/des personne(s) pour remplacer le(s)dit(s) nommé(s) et l'autre Associé accepte par la présente d'exercer ses droits de vote pour nommer la personne ainsi nommée ou pour s'assurer de cette nomination, le cas échéant.

Art. 10. Pouvoirs du Conseil.

10.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux Associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour accomplir et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

10.2. Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs représentant(s) pour des tâches spécifiques.

Art. 11. Procédure.

11.1. Le Conseil peut être présidé par un de ses membres, nommé par le Conseil parmi les gérants nommés sur proposition de l'Associé Majoritaire.

11.2. Le Conseil se réunit sur convocation de son président ou de tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

11.3. Une convocation écrite à toute réunion du Conseil est donnée à tous les gérants au moins cinq (5) Jours Ouvrables à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances sont précisés dans la convocation, et le délai de convocation sera aussi court que possible, étant entendu que la Société contactera aussi les membres du Conseil par téléphone afin de délivrer convocation à ladite réunion.

11.4. Un avis de convocation comportera un ordre du jour identifiant les points qui seront débattus lors de ladite réunion, ainsi que des copies de tout document dont il sera fait mention à la réunion. Dans le cas où, avant la date de la réunion du Conseil, la Société, l'Associé Majoritaire ou l'Associé Minoritaire ou leurs membres nommés respectifs se rend compte qu'une affaire importante ne figure pas dans l'ordre du jour fourni avant la date de la réunion du Conseil et qu'elle sera débattue et sur laquelle il faudra prendre une décision lors de la réunion, ladite entité ou personne devra faire tout ce qui est en son pouvoir pour informer tous les membres de cette affaire avant la réunion (et fournir tout document disponible).

11.5. Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer par écrit à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou lors de ladite réunion.

11.6. Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

11.7. Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée à condition qu'au moins deux (2) Gérants de Classe A et deux (2) Gérants de Classe B soient présents ou représentés.

11.8. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des membres présents ou représentés, à condition que:

(i) au moins deux (2) Gérants de Classe A et deux (2) Gérants de Classe B votent en faveur de la résolution; et

(ii) sous réserve de tout engagement décidé dans la Convention de Porteurs de Titres, tant que l'Associé Minoritaire (et/ou ses cessionnaires autorisés) détient un Pourcentage d'Intérêt représentant au moins quatre pourcent (4%) du capital social total de la Société au moment de ladite réunion, l'approbation d'une modification de ou de la refonte des documents constitutifs ou organisationnels de la Société (à l'exception à l'évidence, des Statuts), qui serait au détriment des droits accordés à ou qui affecterait de manière négative l'Associé Minoritaire, requière la vote positif du représentant au Conseil de l'Associé Minoritaire.

11.9. Chaque membre a le droit d'exprimer un vote sur chaque affaire apportée devant le Conseil pour approbation.

11.10. Les résolutions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

11.11. Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

11.12. Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

Art. 12. Représentation.

12.1. La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) gérants de classe A et de deux (2) gérants de classe B.

12.2. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 13. Responsabilité des gérants. Les gérants ne peuvent être tenus personnellement responsables en raison de leur mandat, pour tout engagement valablement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

Art. 14. Indemnisation des gérants.

14.1. Les gérants ne sont pas tenus personnellement responsables des dettes et autres obligations contractées par la Société. Sous réserve des dispositions impératives de la loi et dans les limites permises par la loi, la Société dégage de toute responsabilité et indemnise toute personne, actuel et ancien gérant ou dirigeant de la Société, de toute dépenses raisonnablement engagées ou payées par celui-ci au titre de toute demande, action, procès ou procédure dans laquelle/lequel il a été impliqué en tant que partie, ou autrement du fait de sa fonction actuelle ou passée de gérant ou dirigeant, ainsi que de tout montant payé ou engagé par celui-ci pour le règlement de ces demande, action, procès ou procédure. Les termes «demande», «action», «procès» ou «procédure» s'appliquent à toute demande, toute action, tout procès ou toute procédure (en matière civile, pénale ou autre y compris les procédures d'appel) existantes ou potentielles et les mots «engagements» et «dépenses» incluront notamment les honoraires d'avocat, les coûts, jugement, montant payés pour le règlement et autres engagements.

14.2. Le droit à indemnisation prévu par le présent article est divisible, il est sans effet sur tout autre droit auquel tout gérant ou dirigeant bénéficie actuellement ou bénéficiera à l'avenir, et continue de bénéficier à une personne dont la fonction de gérant ou de dirigeant a cessée. Le droit à indemnisation bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs d'une telle personne. Aucune stipulation contenue dans le présent article n'a pour effet de nuire ou de limiter tout droit à indemnisation auquel le personnel de l'entreprise, y compris les gérants et les dirigeants, peut bénéficier contractuellement ou autrement en vertu de la loi. La Société est expressément autorisée à fournir une indemnisation contractuelle au personnel de l'entreprise, y compris les gérants et les dirigeants, comme elle pourra le décider le cas échéant.

14.3. Les dépenses liées à la préparation et à la représentation de la défense au titre de toute demande, action, procès ou procédure dont les caractères correspondent à ceux détaillés à l'article 14.1 seront avancées par la Société avant toute résolution finale de ladite procédure dès réception de tout engagement par ou au nom du gérant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement décidé qu'il n'aura pas droit à être indemnisé en vertu du présent article.

Art. 15. Observateurs. Deux (2) observateurs ayant le droit de participer aux discussions, mais pas au vote, à chaque réunion du Conseil (les Observateurs) peuvent être nommés et révoqués avec ou sans raison et sans délai par les Associés les ayant nommés. L'Associé Minoritaire a le droit de nommer et révoquer un des Observateurs, qu'il choisira au cas par cas d'après une liste approuvée de trois employés de l'Associé Minoritaire, et l'Associé Majoritaire aura le droit de nommer et révoquer l'autre.

IV. Associé(s)

Art. 16. Assemblées générales des Associés et résolutions circulaires des Associés.

16.1. Formulaires de vote et droits de vote

(i) Les résolutions des Associés sont adoptées en assemblée générale des Associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les Associés, conformément aux Statuts. Les Associés votent par écrit et retournent leur vote à la Société dans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant peut compter les votes. Les Résolutions Circulaires des Associés sont valables et engageant la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque Part Sociale donne droit à un (1) vote.

16.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les Associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des Associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les Associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée, ou si les Associés ont décidé à l'unanimité un délai plus court.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les Associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un Associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, Associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Tout Associé peut participer à une Assemblée Générale par téléphone ou visio-conférence, ou par tout autre moyen de communication qui permette à tous ceux participant à l'assemblée de s'identifier, de se parler et de s'entendre. La participation par un de ces moyens est considérée comme une participation en personne à ladite Assemblée Générale.

(vii) Dans le respect de tout engagement décidé dans la Convention de Porteurs de Titres, les décisions à adopter en Assemblées Générales ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des Associés détenant plus de la

moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou lors de la première consultation écrite, les Associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par la seconde Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(viii) Dans le respect de tout engagement décidé dans la Convention de Porteurs de Titres, les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des Associés détenant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social, à condition que, dans le respect de tout engagement décidé dans la Convention de Porteurs de Titres, tant que l'Associé Minoritaire (et/ou ses cessionnaires autorisés) détient un Pourcentage d'Intérêt représentant au moins quatre pourcent (4%) du capital social total de la Société, toute modification qui serait au détriment des droits octroyés à ou qui affecterait de manière négative l'Associé Minoritaire requière le vote positif de l'Associé Minoritaire.

Art. 17. Associé unique.

17.1. Dans le cas où le nombre des Associés est réduit à un (1), l'Associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

17.2. Toute référence dans les Statuts aux Associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'Associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

17.3. Les résolutions de l'Associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 18. Exercice social et approbation des comptes annuels.

18.1. L'exercice social commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

18.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de pertes et profits, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des Associés envers la Société.

18.3. Tout Associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

18.4. Le bilan et le compte de pertes et profits sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

18.5. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) Associés, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier mardi du mois de juin de chaque année à 15 heures au siège social de la Société et, si ce jour n'est pas un jour pendant lequel les banques sont ouvertes pour affaires dans la ville de Luxembourg (soit un jour ouvrable), le jour ouvrable suivant, même endroit, même heure.

18.6. Les comptes annuels doivent être déposés auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg dans le mois suivant leur approbation par l'Assemblée Générale annuelle et au plus tard dans les sept (7) mois suivant la clôture de l'exercice social.

Art. 19. Réviseurs d'entreprises.

19.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires ou réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la Loi et la Convention de Porteurs de Titres.

19.2. Les Associés nomment les commissaires ou réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, conformément à la Convention de Porteurs de Titres et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans mais peut être renouvelé.

Art. 20. Affectation des bénéfices.

20.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

20.2. Après l'affectation à la Réserve Légale conformément à l'article 20.1, le solde des bénéfices nets annuels de la Société, le cas échéant, est affecté de la manière suivante:

(i) au profit des Parts Sociales A, un montant de zéro virgule dix pour cent (0,1%) de la valeur nominale des Parts Sociales A, puis,

(ii) au profit des Parts Sociales B, un montant de zéro virgule quinze pour cent (0,15%) de la valeur nominale des Parts Sociales B, puis,

(iii) au profit des Parts Sociales C, un montant de zéro virgule vingt pour cent (0,2%) de la valeur nominale des Parts Sociales C, puis,

(iv) au profit des Parts Sociales D, un montant de zéro virgule vingt-cinq pour cent (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales D, puis,

(v) au profit des Parts Sociales E, un montant de zéro virgule trente pour cent (0,30%) de la valeur nominale des Parts Sociales E, puis,

(vi) au profit des Parts Sociales F, un montant de zéro virgule trente-cinq pour cent (0,35%) de la valeur nominale des Parts Sociales F, puis,

(vii) au profit des Parts Sociales G, un montant de zéro virgule quarante pour cent (0,40%) de la valeur nominale des Parts Sociales G, puis,

(viii) au profit des Parts Sociales H, un montant de zéro virgule quarante-cinq pour cent (0,45%) de la valeur nominale des Parts Sociales H, puis,

(ix) au profit des Parts Sociales I, un montant de zéro virgule cinquante pour cent (0,50%) de la valeur nominale des Parts Sociales I, enfin,

(x) le solde des bénéfices nets annuels de la Société sera intégralement affecté à la dernière classe de Parts Sociales dans l'ordre alphabétique inversé (à savoir en premier lieu les Parts Sociales de Classe J, puis, s'il n'y a aucune Part Sociale de Classe J existante, les Parts Sociales de Classe I et ainsi de suite jusqu'à ce que seules les Parts Sociales de Classe A existent).

Art. 21. Distributions.

21.1. Dans le respect de tout engagement décidé dans la Convention de Porteurs de Titres, la décision de distribuer des fonds aux Associés et la détermination du montant de cette distribution à chaque classe de Parts Sociales sera prise par les Associés conformément aux stipulations de l'article 20.2.

21.2. Dans tous les cas, les distributions ne peuvent être effectuées et les Parts Sociales peuvent uniquement être rachetées dans la mesure où la Société dispose de bénéfices et d'autres réserves suffisants (y compris les montants disponibles dans le Compte de Prime d'Emission et/ou le Compte 115) au sens de la Loi et conformément aux autres dispositions applicables de la Loi. Chaque distribution ou dividende sera faite aux Associés proportionnellement au nombre de Parts Sociales qu'ils détiennent.

21.3. Sous réserve des dispositions de la Loi et des présents Statuts, des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) La Conseil prépare des comptes intérimaires;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris les montants disponibles dans le Compte de Prime d'Emission et/ou le Compte 115) sont disponibles pour distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la Réserve Légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires et la détermination du montant de ladite distribution sera prise conformément aux stipulations de l'article 20.2.

(iv) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(v) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés par la proposition de paiement d'un dividende intérimaire, compte tenu des actifs de la Société;

(vi) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, ils seront considérés, pour le surplus, comme une avance sur le prochain dividende; et

(vii) Si les dividendes ne correspondent pas aux bénéfices réellement réalisés, le Conseil a le droit de réclamer la répétition desdits dividendes et les Associés doivent immédiatement rembourser l'excédent à la Société à la demande du Conseil à moins que la distribution n'ait été proposée par le Conseil et que les Associés se soient fiés aux informations financières fournies par le Conseil à ce moment-là.

VI. Dissolution - Liquidation

22.1 Dans le respect de tout engagement décidé dans la Convention de Porteur de Titres, la Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des Associés adoptée par la majorité (en nombre) des Associés détenant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social. Les Associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être Associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des Associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

22.2. Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et des frais de liquidation, le boni de liquidation est distribué aux Associés de manière à atteindre sur une base globale un résultat économique identique à celui poursuivi par les règles d'affectation définies à l'article 20.2. Chaque distribution sera faite aux Associés proportionnellement au nombre de Parts Sociales qu'ils détiennent.

VII. Dispositions générales

23.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

23.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

23.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions

adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

23.4. Dans la mesure du possible prévu par la loi, la Société entreprendra toutes les démarches nécessaires à l'application des droits des Associés en vertu de la Convention de Porteurs de Titres eu égard à la gestion des filiales de la Société.

23.5. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi applicable et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à la Convention de Porteurs de Titres.

VIII. Définitions

Art. 24. Lorsqu'utilisés dans les présents Statuts, sauf si le contexte le requière autrement, les termes suivants auront la signification ci-dessous:

Compte 115	a la signification qui lui est attribuée à l'Art.5.5.
Affilié	a la signification qui lui est attribuée dans la Convention de Porteurs de Titres.
Statuts	a la signification qui lui est attribuée à l'Art. 1.
Parts Sociales A	a la signification qui lui est attribuée à l'Art.5.1(i).
Montant Disponible	a la signification qui lui est attribuée à l'Art.7.4.
Conseil	a la signification qui lui est attribuée à l'Art.2.1.
Parts Sociales B	a la signification qui lui est attribuée à l'Art.5.1(ii).
Jour Ouvrable	signifie (i) un jour autre qu'un samedi, dimanche ou jour férié ou (ii) tout autre jour durant lequel les banques commerciales sont supposées être fermées en France ou au Grand-Duché de Luxembourg.
Valeur d'Annulation Par Part Sociale	a la signification qui lui est attribuée à l'Art.7.4.
Date de Clôture Société	a la signification qui lui est attribuée dans la Convention de Porteurs de Titres.
Parts Sociales C	a la signification qui lui est attribuée à l'Art.5.1(iii).
Parts Sociales D	a la signification qui lui est attribuée à l'Art.5.1(iv).
Entité	signifie toute société (y compris toute société à responsabilité limitée ou société de capitaux), société par actions (corporation) (y compris une société sans but lucratif), société en nom collectif, société en commandite, joint venture, trust, groupement d'intérêt économique, firme ou autre organisme ou entité ayant une personnalité juridique ou non.
Parts Sociales E	a la signification qui lui est attribuée à l'Art.5.1(v).
Cas de Défaut	a la signification qui est attribuée à ce terme ou à tout terme analogue dans tout Document de Financement ou toute convention de prêt à terme de tiers importante à laquelle tout membre du Groupe est partie, à condition qu'un tel cas de défaut tel que défini dans ladite convention de prêt à terme soit raisonnablement susceptible d'avoir, si les prêteurs concernés exercent tout ou partie de leurs droits contractuels découlant de ce cas de défaut, un effet négatif important sur le Groupe dans sa totalité.
Documents de Financement	a la signification qui lui est attribuée dans la Convention de Porteurs de Titres.
Parts Sociales F	a la signification qui lui est attribuée à l'Art.5.1(vi).
Fonds	signifie les comptes gérés, les fonds d'investissements gérés ou contrôlés, directement ou indirectement, par ou affiliés à Apollo Global.
Assemblée Générale Groupe	a la signification qui lui est attribuée à l'Art.16.1.
Parts Sociales G	signifie dans le temps, la Société et toute Entité contrôlée par la Société.
Parts Sociales H	a la signification qui lui est attribuée à l'Art.5.1(vii).
Cas d'Insolvabilité	a la signification qui lui est attribuée à l'Art.5.1(viii).
	signifie l'une des démarches ci-dessous prise à l'encontre du membre concerné du Groupe:
	(vii) la liquidation, dissolution dudit membre du Groupe;
	(viii) l'obtention d'une ordonnance administrative au titre dudit membre du Groupe;
	(ix) l'invitation à une personne de nommer un syndic ou un syndic et un gérant de tout ou partie des affaires ou actifs dudit membre du Groupe;
	(x) la présentation d'une requête ou la convocation d'une assemblée pour la mise en faillite, la liquidation, le recouvrement ou procédures similaires (y compris un accord général avec un des créanciers) au titre dudit membre du Groupe;
	(xi) la proposition ou la mise en oeuvre de tout accord ou concordat avec, ou toute cession au profit de, ses créanciers de manière générale ou la proposition ou la mise en oeuvre de tout accord impliquant la conversion ou l'échange de toute partie

	importante de la dette à ou pour des participations dans tout membre du Groupe; ou (xii) la mise en oeuvre de toute démarche analogue ou similaire aux démarches mentionnées aux points (i) à (v) ci-dessus, dans toute juridiction.
Comptes Intérimaires	a la signification qui lui est attribuée à l'Art.7.4.
Date des Comptes Intérimaires	a la signification qui lui est attribuée à l'Art.7.4.
Parts Sociales I	a la signification qui lui est attribuée à l'Art.5.1(ix).
Parts Sociales J	a la signification qui lui est attribuée à l'Art.5.1(x).
Loi	a la signification qui lui est attribuée à l'Art.1.
Réserve Légale	a la signification qui lui est attribuée à l'Art.20.1.
Résolutions Circulaires des Gérants	a la signification qui lui est attribuée à l'Art.11.12.
Associé Majoritaire	a la signification qui lui est attribuée à l'Art.9.3.
Associé Minoritaire	a la signification qui lui est attribuée à l'Art.9.3.
Observateur(s)	a la signification qui lui est attribuée à l'Art.15.
Pourcentage d'Intérêt	signifie, sous réserve de la Convention de Porteurs de Titres, au titre de tout Associé et à tout moment, le pourcentage obtenu en divisant (i) le nombre total de Parts Sociales détenu par ledit Associé et ses Affiliés par (ii) le nombre total de Parts Sociales en circulation.
Evènement Déclencheur de Sauvetage	signifie (i) qu'un Cas d'Insolvabilité ou un Cas de Défaut s'est produit dans le chef de la Société ou d'une Filiale importante et qui persiste ; ou (ii) de l'avis raisonnable du Conseil, un Cas d'Insolvabilité ou un Cas de Défaut est probable dans le chef de la Société ou d'une Filiale importante.
Titre(s)	signifie (i) dans le chef de la Société, toute part sociale représentative du capital social, option sur titres, certificat de capital privilégié ou autre titre émis ou à émettre par la Société et octroyant ou pouvant octroyer un accès, direct ou indirect, immédiat ou à venir, par conversion, échange, remboursement, présentation ou exercice de warrant ou par tout autre moyen, aux parts sociales ou autres titres représentatifs du capital ou octroyant accès à une partie du capital social, ou aux bénéfices, au boni de liquidation ou aux droits de vote de la Société, (ii) le droit préférentiel de souscription lors d'une augmentation de capital en numéraire de la Société ou le droit d'affectation découlant d'une augmentation de capital par capitalisation des réserves de la Société et (iii) toute scission de titres mentionnés ci-dessus et tout autre titre de nature similaire aux titres mentionnés ci-dessus émis ou accordés par une personne à la suite d'une conversion, fusion, scission, apport partiel d'actifs ou transaction similaire de la Société.
Convention de Porteurs de Titres Associé(s)	a la signification qui lui est attribuée à l'Art.3.2.
Résolutions Circulaires des Associés	a la signification qui lui est attribuée à l'Art.5.2.
Compte de Prime d'Emission	a la signification qui lui est attribuée à l'Art.16.1.
Part(s) Sociale(s)	a la signification qui lui est attribuée à l'Art.5.4.
Filiale	a la signification qui lui est attribuée à l'Art.5.1.
Tiers	eu égard à une Entité particulière, une autre Entité contrôlée, directement ou indirectement, par ladite Entité.
	a la signification qui lui est attribuée dans la Convention de Porteurs de Titres.

Quatrième résolution

Les Associés décident de révoquer Aaron Sobel de ses fonctions de gérant de classe A de la Société avec effet à la date des présentes.

Cinquième résolution

Les Associés, représentant la totalité du capital social souscrit, décident de nommer, à compter de la date des présentes:

- Claudia Scarico, née le 11 novembre 1987, à Termoli, Italie, résidant professionnellement au 25 St George Street, Londres W1S 1FS, Royaume Uni, en qualité de gérant de classe A de la Société pour une durée indéterminée.

- Bpifrance Participations, une société anonyme organisée et régie par le droit français, dont le siège social est situé au 27-31, avenue du Général Leclerc, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 509 584 074, en qualité de gérant de classe A de la Société pour une durée indéterminée.

- Ibrahim Jabri, né le 2 septembre 1982, à Saint-Ghislain, Belgique, résidant professionnellement au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en qualité de gérant de classe B de la Société pour une durée indéterminée.

En conséquence, le conseil de gérance de la Société est, à la date des présentes, composé comme suit:

Nom	Fonction - Titre
Claudia Scarico	gérant de classe A
Fabrice Nottin	gérant de classe A
Bpifrance Participations	gérant de classe A
René Beltjens	gérant de classe B
Laurent Ricci	gérant de classe B
Alfonso Caci	gérant de classe B
Ibrahim Jabri	gérant de classe B

Sixième résolution

Les Associés décident de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société pour procéder au nom de la Société à l'inscription des modifications ci-dessus et pour entreprendre toutes les formalités y liées.

Estimatif des frais

Les dépenses coûts, honoraires et charges de toute nature que ce soit qui incombent à la société du fait du présent acte s'élèvent approximativement à sept mille cinq cents Euros (EUR 7.500.-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des Associés, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, le présent acte est passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire agissant pour le compte des parties comparantes, le mandataire a signé avec le notaire, le présent acte original.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 4 novembre 2015. Relation: 1LAC/2015/34979. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 13 novembre 2015.

Référence de publication: 2015185401/1291.

(150206623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2015.

WP Global Purchase S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8245 Mamer, 9A, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 63.081.

DISSOLUTION

L'an deux mille quinze, le neuf novembre.

Par-devant Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «WP GLOBAL PURCHASE S.A» avec siège social à L-8211 Mamer, 9A, rue de la Libération, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 63.081, constituée suivant acte reçu par le notaire Aloyse BIEL, alors de résidence à Capellen, en date du 19 janvier 1998, publié au Mémorial Recueil Spécial C des Sociétés et Associations, numéro 340 en date du 13 mai 1998.

La société a un capital social de un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,-) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille francs (1.000,-) chacune.

L'assemblée est présidée par Monsieur Paul GOUGNARD, administrateur, demeurant à demeurant à B-4432 Ans, Vierneuse voie 32, L'assemblée renonce à la nomination d'un secrétaire et d'un scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, Madame le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

1. Que les actionnaires présents et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence qui restera annexée au présent procès-verbal, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

2. Qu'il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité des actions est représentée à la présente assemblée et qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

3.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

L'actionnaire représentant l'intégralité du capital social, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

I. être propriétaire de l'ensemble des actions de la Société et représentant l'intégralité du capital social, déclare expressément procéder par les présentes à la dissolution de la Société; il se nomme liquidateur de la société et dans cette qualité déclare:

II. que l'ensemble des dettes de la Société a été réglé et qu'il a reçu ou recevra tous les actifs de la Société, et reconnaît qu'il sera tenu de l'ensemble des obligations existantes (le cas échéant) de la Société après sa dissolution et que la société a cessé toute activité en date de ce jour;

que l'objet de la société à liquider ne servira pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme) et que la société à liquider ne s'est pas livrée à de telles activités.

III. En conséquence de cette dissolution, décharge pleine et entière est accordée par l'actionnaire aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour;

IV. Il sera procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la Société et les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans au siège social de la société.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à sept cent cinquante euros (750 €) dont est tenu le bénéficiaire économique de la société.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Paul GOUGNARD, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, Le 11 novembre 2015. Relation: DAC/2015/19056. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 19 novembre 2015.

Référence de publication: 2015187428/59.

(150209622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2015.

LVS II Lux XXIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 195.025.

In the year two thousand and fifteen, on the third day of the month of November;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

THERE APPEARED:

LVS II Luxembourg II S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg under number B 176932 and having its registered office at 60 Grand Rue, L-1660 Luxembourg,

here represented by Me David DE PASQUALE, attorney-at-law, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal; said proxy after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has declared and requested the undersigned notary to state that:

- The appearing party is the sole member (the "Sole Member") of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name of "LVS II Lux XXIII S.à r.l.", (the "Company"), with registered office at 60, Grand Rue, L-1660 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg under number B

195025, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 24 February 2015, published on 17 April 2015 in volume C -number 1023 of the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

- The agenda is as follows:

1. Elimination of the distinction between category A and category B managers of the Company.
2. Amendment of article 8 of the articles of association of the Company as a consequence of agenda item 1.
3. Confirmation of the appointment of the existing managers of the Company.
4. Miscellaneous.

The Sole Member then passed the following resolutions:

First resolution

The Sole Member decides to eliminate the distinction between category A and category B managers of the Company with immediate effect.

Second resolution

In order to reflect the first resolution, the Sole Member decides to amend article 8 of the articles of association of the Company to read as follows:

“The Company is managed by one or more managers appointed and revoked, ad nutum, by the sole member or, as the case may be, the members. The managers constitute the Board. The Board may choose from among its managers a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the Board. The Board shall meet upon call by the chairman, at the registered office of the Company or at any other place in the Grand Duchy of Luxembourg indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the Board, but in his absence, the Board may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the Board must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by all the managers present or represented by consent in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a Board meeting to be held at a time determined in a prior resolution adopted by the Board.

Managers may approve by unanimous vote a circular resolution by expressing their consent to one or several separate instruments in writing or by telegram, telex, electronic mail or telefax confirmed in writing which shall all together constitute appropriate minutes evidencing such decision.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the chairman or by the chairman pro tempore or by any two managers. Copies or extracts of resolutions or minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the sole manager or the chairman or the chairman pro tempore or any two managers or any person duly appointed to that effect by the sole manager or the Board.

The Board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented by virtue of a proxy, which may be given by letter, telegram, telex, electronic mail or telefax to another manager or to a third party.

Resolutions shall require a majority vote. One or more managers may participate in a Board meeting by means of a conference call, a video conference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. The Board meeting held by such means of communication is considered as having been held at the registered office of the Company.

The manager(s) is/are appointed for an unlimited duration and is/are vested with the broadest powers in the representation of the Company towards third parties.

The Company will be bound by the signature of the sole manager or, in case of several managers, by the joint signature of any two managers.

The manager(s) is/are authorized to distribute interim dividends in accordance with the provisions of the Luxembourg law dated 10 August 195 on commercial companies, as amended (the “1915 Law”).

The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. As simple authorised agents they are responsible only for the execution of their mandate.”

Third resolution

The Sole Member resolves to confirm the mandates of the existing category A and category B managers of the Company as managers of the Company, without reference to a category of managers, for an unlimited period of time.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed have been estimated at about one thousand Euro (EUR 1,000.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us, the notary, the present deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le troisième jour du mois de novembre;

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg);

A COMPARU:

LVS II Luxembourg II S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176932 et ayant son siège social au 60, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg,

ici représentée par Maître David DE PASQUALE, avocat, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

- Laquelle partie comparante est l'associé unique (l'“Associé Unique”) de la société à responsabilité limitée existant sous le nom de “LVS II Lux XXIII S.à r.l.”, (la “Société”), avec siège social au 60, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 195025, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 24 février 2015, publié le 17 avril 2015 au volume C - numéro 1023 du Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

- L'ordre du jour est conçu comme suit:

1. La suppression de la distinction par catégorie des gérants de la Société.
2. La modification de l'article 8 des statuts de la Société en conséquence de la suppression des catégories des gérants de la Société.
3. La confirmation de la nomination des gérants actuels de la Société.
4. Divers.

L'Associé Unique a ensuite pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de supprimer la distinction entre les gérants de la classe A et ceux de la classe B de la Société avec effet immédiat.

Deuxième résolution

Afin de refléter ce qui précède, l'Associé Unique décide de modifier l'article 8 des statuts de la Société et de lui donner la teneur suivante:

“La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés et révoqués, ad nutum, par l'associé unique ou, selon le cas, les associés. Les gérants constitueront le Conseil. Le Conseil peut choisir parmi les gérants un président. Il peut aussi choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, qui sera responsable pour tenir les minutes du Conseil. Le Conseil se réunira sur appel du président, au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg indiqué dans la convocation. Le président présidera toutes les réunions du Conseil, mais en son absence le Conseil peut nommer un autre gérant comme président pro tempore par un vote de la majorité présente à cette réunion.

Une convocation écrite de toute réunion du Conseil doit être donnée aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance de la date prévue pour la réunion, excepté en cas d'urgence, auquel cas la nature et les raisons de cette urgence seront mentionnées dans la convocation. Il peut être renoncé à cette convocation par l'accord écrit de tous les gérants par câble, télégramme, télex ou fax, e-mail ou tout autre moyen de communication. Une convocation séparée ne sera pas requise pour une réunion du Conseil à tenir à une date déterminée dans une précédente décision adoptée par le Conseil.

Les gérants peuvent approuver à l'unanimité une décision prise par voie circulaire en exprimant leur vote sur un ou plusieurs documents écrits ou par télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie confirmés par écrit qui constitueront dans leur ensemble les procès-verbaux propres à certifier une telle décision.

Les minutes de toute réunion du Conseil seront signées par le président ou par le président pro tempore ou par deux gérants. Des copies ou extraits de résolutions ou minutes en vue de leur production en justice ou autrement seront signées par le gérant unique ou par le président ou président pro tempore ou par deux gérants ou par toute autre personne dûment nommée à cet effet par le gérant unique ou par le Conseil.

Le Conseil ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée en vertu d'une procuration, qui peut être donnée par écrit, télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie à un autre gérant ou à un tiers.

Les décisions du Conseil sont prises à la majorité des voix. Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalente à une présence physique à la réunion. Une réunion du Conseil tenue par ces moyens sera considérée comme ayant été tenue au siège social de la Société

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) pour une durée indéterminée et est/ sont investi(s) dans la représentation de la Société vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

La Société sera engagée par la signature individuelle du gérant unique ou, en cas de plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Le(s) gérant(s) est/sont autorisé(s) à distribuer des dividendes intérimaires moyennant le respect des dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales elle que modifiée (la "Loi de 1915").

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat."

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de reconduire les mandats des gérants actuels de classe A et de classe B de la Société en tant que gérants de la Société, sans aucune référence à une classe de gérants, pour une durée indéterminée.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de cet acte, s'élève à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, le mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: D. DE PASQUALE, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 05 novembre 2015. 2LAC/2015/24958. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 10 novembre 2015.

Référence de publication: 2015183195/160.

(150204478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2015.

Vam Funds (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 26, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 107.134.

Extract of the minutes of the Board of Directors meeting held at the registered office of the Company in Luxembourg on 14 July 2015:

The meeting decided to appoint the following member of the Board of Directors.

The Director is:

- Mr Eduard von Kymmel, CEO, VP Fund Solutions (Luxembourg) SA, with professional address at 26, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Luxembourg

The mandate of the Director shall expire immediately after the next annual general meeting of the shareholders to be held in 2016.

Certified true extract

Michael Hunt / Benoni Dufour

Directors

French translation - Traduction en français

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue en date du 14 juillet 2015 au siège social de la Société à Luxembourg.

L'assemblée a décidé d'élire l'administrateur suivant.

L'administrateur est:

- M Eduard von Kymmel, PDG, VP Fund Solutions (Luxembourg) SA, avec adresse professionnelle à 26, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Luxembourg

Le mandat d'administrateur prendra fin immédiatement à l'issue de la prochaine assemblée générale annuelle des Actionnaires qui se tiendra en 2016.

Extrait certifié conforme

Michael Hunt / Benoni Dufour

Administrateurs

Référence de publication: 2015188176/30.

(150209614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2015.

Voncast Limited S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 92.063.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 24 septembre 2015

1. La démission de Monsieur Harald CHARBON est acceptée avec effet immédiat;

2. Madame Sophie DI LORENZO, née le 19 juin 1982, à Mont-Saint-Martin (France), employée privée, résidant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg est nommée nouvel Administrateur en remplacement de M. Harald CHARBON. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de 2017;

Fait à Luxembourg, le 24 Septembre 2015.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2015185735/14.

(150206521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2015.

West Japan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: JPY 5.090.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 175.151.

Extrait des décisions du conseil de gérance de la Société datées du 15 octobre 2015

Il résulte des décisions du conseil de gérance de la Société du 15 octobre 2015 que le siège social de la Société a été transféré au 49, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg avec effet au 15 octobre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2015.

Nuno Aniceto.

Référence de publication: 2015185740/13.

(150206548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2015.

Lion/Polaris Lux Topco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.214.244,30.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 156.509.

Rectificatif d'une partie des transferts de parts sociales ordinaires de classe A6 du 27 mars 2015 déposés sous le numéro L150075899 le 5 mai 2015:

Lion/Polaris Cayman Limited, une société des Iles Caïmans, ayant son siège social au 36A, Dr. Roy's Batiment Cayman Financial Center, 4th Floor, KY-George Town, Iles Caïmans, immatriculée au Registre des Sociétés des Iles Caïmans sous le numéro 242881 a transféré une partie de ses parts sociales détenues dans Lion/Polaris Topco S.à r.l. de la manière suivante:

- 9,024 (au lieu de 9,022) parts sociales ordinaires de classe A6, d'une valeur de 0.01 Euros chacune, à Forzen Management 2, et 10,986 (au lieu de 10,985) parts sociales ordinaires de classe A6, d'une valeur de 0.01 Euros chacune, à Frozen Management 1.

Dorénavant, Lion/Polaris Cayman Limited possède:

- 21.455.378 parts sociales ordinaires de classe A6

et Frozen Management 1 possède:

- 95.381 parts sociales ordinaires de classe A6

et Frozen Management 2 possède:

- 77.176 parts sociales ordinaires de classe A6

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2015.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015187145/27.

(150208322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2015.

SCI Kelvert, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-4621 Differdange, 10, place du Marché.

R.C.S. Luxembourg E 5.772.

— STATUTS

L'an deux mille quinze, le neuf novembre.

Pardevant Maître Robert SCHUMAN, notaire de résidence à Differdange.

1.- Monsieur Maurizio BEI, gérant de sociétés, né à Differdange, le 10 juin 1963 (Matricule 1963 0610 13679), demeurant à L-4628 Differdange, 59, rue Metzkiimmert,

2.- Madame Virginie HENRI, chef d'entreprise, née à Woippy, France, le 22 août 1971 (Matricule 1971 0822 46059), demeurant à L-4628 Differdange, 59, rue Metzkiimmert.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont décidé d'arrêter comme suit les statuts d'une société civile qu'ils constituent entre eux:

I. - Dénomination, Objet, Siège, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé entre les associés ci-avant une société civile immobilière qui prend la dénomination de SCI KELVERT.

Art. 2. La société a pour objet, dans le cadre d'une gestion patrimoniale, l'acquisition, la vente, l'aménagement, la construction, la rénovation, la gestion et la location de tous immeubles tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, ainsi que la prise de participation ou intérêts dans toutes autres sociétés immobilières de même objet ou d'objet similaire, et généralement toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet, la gérance pouvant effectuer toutes opérations non susceptibles de porter atteinte à la nature civile de l'activité sociale.

Dans le cadre de son activité, la société pourra en outre accorder des hypothèques ou garanties, emprunter avec ou sans garanties ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Differdange.

Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision unanime des associés.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée. Sa dissolution requiert l'assentiment unanime des associés.

La société n'est pas dissoute par le décès, la déconfiture ou la faillite d'un ou de plusieurs associé(s) et les héritiers ou ayants-droit ne pourront en aucun cas requérir l'apposition de scellés sur les biens de la société.

II. - Capital social, Transmission des parts, Associés

Art. 5. Le capital social est fixé à mille euro (€ 1.000.-) divisé en cent (100) parts d'intérêt d'une valeur nominale de dix euro (€ 10.-).

Art. 6. Toute cession de parts, sans préjudice des formalités supplémentaires prévues aux présents statuts, s'opérera par acte authentique ou sous seing privé suivant les dispositions de l'article 1690 de Code Civil.

Art. 7. Les parts sont librement cessibles entre associés. En cas de cession de part(s) à des non-associés l'accord unanime de tous les autres associés est requis.

En cas de cession à des non-associés les autres associés disposent d'un droit de préemption et le cédant sera tenu d'informer par lettre recommandée les autres associés des conditions de la vente projetée et ils disposeront alors d'un délai d'un mois pour faire connaître leur intention. Faute d'avoir fait connaître leur intention dans le délai imparti, ils seront censés ne pas exercer leur droit de préemption.

Au cas où plusieurs associés font valoir leur droit de préemption, ils l'exerceront proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent dans la société.

Art. 8. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des revenus à une fraction proportionnelle au nombre des parts d'intérêt existantes.

Art. 9. Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il détient. Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du Code Civil.

III. - Gérance, Année sociale, Assemblées

Art. 10. La société est gérée par un ou plusieurs gérant(s) nommé(s) par l'assemblée des associés.

Art. 11. Le ou les gérant(s) a(ont) les pouvoirs lui (leur) conférés par l'assemblée des associés.

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 13. Les assemblées des associés sont convoquées par le ou les gérant(s), aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, moyennant notification écrite de la date, du lieu et de l'heure de chaque assemblée à chaque associé au moins cinq (5) jours avant l'assemblée.

Cette notification sera donnée en personne ou par courrier ordinaire, télex, télégramme, transmission télégraphique ou par toute autre transmission écrite.

Les convocations contiendront l'ordre du jour complet. Toutefois, pour autant que tous les associés soient présents ou représentés et d'accord à ce sujet, des questions ne figurant pas à l'ordre du jour peuvent être valablement discutées et votées.

Art. 14. Les associés se réunissent chaque année en assemblée dans les six mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 15. Tous les associés ont le droit d'assister aux assemblées générales et chacun d'eux peut s'y faire représenter par un autre associé.

Chaque associé a autant de voix qu'il possède et représente de parts d'intérêt sans limitation.

Lorsqu'une part est en indivision ou grevée d'un usufruit, les indivisaires ou le nu-proprétaire et l'usufruitier doivent désigner une seule personne pour se faire représenter à l'égard de la société et pour voter aux assemblées.

Art. 16. L'assemblée générale ordinaire est celle qui arrête les comptes annuels, entend le rapport du (des) gérant(s) sur les affaires sociales, nomme et révoque le gérant, accorde ou refuse la décharge au gérant, délibère sur toutes propositions portées à l'ordre du jour qui ne sont pas de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire.

IV. - Dissolution, Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la société, l'assemblée générale règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateur(s) dont elle détermine les pouvoirs.

L'assemblée générale, régulièrement constituée, conserve pendant la liquidation, les mêmes attributions que durant le cours de la société. Elle a notamment le pouvoir d'approuver les comptes de la liquidation et de donner quitus au liquidateur.

Le produit net de la liquidation, après règlement des engagements sociaux, est réparti entre les associés proportionnellement au nombre des parts d'intérêt possédées par chacun d'eux.

V. - Disposition générale

Art. 18. Les articles 1832 et 1872 du Code Civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts et par les conventions sous seing privé entre les associés.

Souscription - Libération

Le capital a été souscrit, comme suit:

1.- Monsieur Maurizio BEI, prénommé:	
cinquante parts d'intérêt	50
2.- Madame Virginie HENRI, prénommée:	
cinquante parts d'intérêt	50
TOTAL: cent parts d'intérêt	100

La libération du capital social a été faite par un versement en espèces de sorte que le somme de mille euros (€ 1.000.-) se trouve à la libre disposition de la société ainsi qu'il en est justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Par dérogation le premier exercice social commencera aujourd'hui pour finir le 31 décembre 2015.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges qui incombent à la société en rapport avec les présentes, est estimé à € 500.-.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les associés se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse du siège social est fixée au L-4621 Differdange, 10, Place du Marché.
- 2.- L'assemblée générale décide de fixer le nombre des gérants à deux (2).
- 3.- Sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée:
 - a) Monsieur Maurizio BEI, gérant de sociétés, né à Differdange, le 10 juin 1963 (Matricule 1963 0610 136), demeurant à L-4628 Differdange, 59, rue Metzkiimmert,
 - b) Madame Virginie HENRI, chef d'entreprise, née à Woippy, France, le 22 août 1971 (Matricule 1971 0822 460), demeurant à L-4628 Differdange, 59, rue Metzkiimmert.
- 4.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de ses deux gérants.

DONT ACTE, fait et passé à Differdange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états ou demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Bei, Henri, Schuman.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 13 novembre 2015. Relation: EAC / 2015 / 26423. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Differdange, le 16 novembre 2015.

Référence de publication: 2015185639/116.

(150207163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2015.

Westmore S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 13.400,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 175.369.

Extrait des décisions du conseil de gérance de la Société datées du 15 octobre 2015

Il résulte des décisions du conseil de gérance de la Société du 15 octobre 2015 que le siège social de la Société a été transféré au 49, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg avec effet au 15 octobre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2015.

Nuno Aniceto.

Référence de publication: 2015185742/13.

(150206546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2015.

Il'Bosco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7473 Schoenfels, 8, rue du Village.

R.C.S. Luxembourg B 76.507.

Assemblée Générale Extraordinaire du 16 septembre 2015

Ordre du jour:

1. Cession de parts sociales

Résolutions prises:

Les associés:

1) Madame Herminia REBELO CAMPOS, gérante de sociétés, née à Populo/Alijo (Portugal) le 20 avril 1972, demeurant à L-8537 Hostert, Chemin de Rambrouch, (38 parts sociales)

2) Madame Simone MARTINHO MACEDO, gérante de sociétés, née à Vreia de Jales (Portugal) le 2 février 1978, demeurant à L-7432 Gosseldange, 6, route de Schoenfels, (31 parts sociales)

3) Monsieur Manuel REBELO CAMPOS, né à Populo/Alijo (Portugal) le 3 décembre 1972, demeurant à L-7432 Gosseldange, 6, route de Schoenfels, (31 parts sociales)

de la société à responsabilité limitée Il'Bosco, ayant son siège social à L-7473 Schoenfels, 8, rue du Village.

ont pris la résolution suivante:

Première résolution:

1) Madame Herminia REBELO CAMPOS, propriétaire de 38 parts de la société à responsabilité limitée Il'Bosco, établie et ayant son siège social à Schoenfels;

Madame Herminia REBELO CAMPOS cède et transporte, sous les garanties ordinaires et de droit à Madame Simone MARTINHO MACEDO née le 2 février 1978 à Vreia de Jales (Portugal) qui accepte 19 parts sociales de la société dont s'agit.

2) Madame Herminia REBELO CAMPOS, propriétaire de 38 parts de la société à responsabilité limitée Il'Bosco, établie et ayant son siège social à Schoenfels;

Madame Herminia REBELO CAMPOS cède et transporte, sous les garanties ordinaires et de droit à Monsieur Manuel REBELO CAMPOS, né à Populo/Alijo (Portugal) le 3 décembre 1972 qui accepte 19 parts sociales de la société dont s'agit.

Après la cession mentionnée ci-dessus (résolution unique), le capital social de la société Il'Bosco S.à r.l., représenté par cent (100) parts sociales, est répartie comme suit:

Madame Simone MARTINHO MACEDO	50 parts sociales
Monsieur Manuel REBELO CAMPOS	<u>50 parts sociales</u>
Total: cent parts sociales	100 parts sociales

Prix

Les présentes cessions sont consenties et acceptées moyennant le prix nominal des parts, montant que les cédants reconnaissent avoir reçu et en donnant quittance.

Fait à Schoenfels, le 16 septembre 2015, en 3 exemplaires.

Madame Herminia REBELO CAMPOS /
Monsieur Manuel REBELO CAMPOS /
Madame Simone MARTINHO MACEDO.

Référence de publication: 2015189515/41.

(150211607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2015.

Treveria Twenty-Four S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 124.940.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société du 5 novembre 2015 que:

- La démission de Mme Sandrine BISARO, gérant de la Société, a été acceptée avec effet au 6 novembre 2015;
- La personne suivante a été nommée gérant de la Société, avec effet au 6 novembre 2015 et ce pour une durée indéterminée:

* Mr Marouf MOUTAIROU, né le 12 avril 1982 à Paris, France, résidant professionnellement au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2015.

Référence de publication: 2015188145/17.

(150210166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2015.

Triumph Petroleum S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 126.653.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 29 octobre 2015, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes par liquidation les opérations de liquidation de:

la société TRIUMPH PETROLEUM S.A.R.L, RC no B 126653

Le même jugement a mis les frais à charge de la masse.

Pour extrait conforme
Maître Arzu AKTAS
Le liquidateur

Référence de publication: 2015188146/16.

(150209879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2015.

Tanguy Holdings S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 37.030.

Résolutions prises lors du conseil d'administration du 19 octobre 2015:

- Le siège de la société a été transféré au Building Serenity - Bloc A 2^{ème} étage, 19-21 Route d'Arlon, L-8009 Strassen avec effet au 19 octobre 2015.

- L'adresse des administrateurs A&C MANAGEMENT SERVICES, société à responsabilité limitée, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B127330, Ingrid Hoolants, née le 28/11/1968 à Vilvorde (Belgique) et TAXIOMA s.à r.l., inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B128542 a été également modifiée. Leur adresse exacte est fixée au Building Serenity - Bloc A 2^{ème} étage, 19-21 Route d'Arlon, L-8009 Strassen à partir du 19 octobre 2015.

- L'adresse professionnelle de Madame Maryse Mouton, la gérante et représentante permanente de la société A&C MANAGEMENT SERVICES, société à responsabilité limitée, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B127330, a été fixée au Building Serenity - Bloc A, 19-21 Route d'Arlon, L-8009 Strassen à partir du 19 octobre 2015.

- L'adresse professionnelle de Madame Ingrid Hoolants, la gérante et représentante permanente de la société TAXIOMA s.à r.l., inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B128542, a été fixée au Building Serenity - Bloc A, 19-21 Route d'Arlon, L-8009 Strassen à partir du 19 octobre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015188148/21.

(150209463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2015.

Tersicore S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 191.039.

Extrait des résolutions de l'actionnaire unique datées du 11 novembre 2015.

Il résulte des résolutions de l'actionnaire unique que:

- Monsieur Fabio MASTROSIMONE, administrateur et président du conseil d'administration de la société, démissionne de son poste d'administrateur et président du conseil d'administration de la société avec effet au 3 septembre 2015;

- Madame Elisa Paola ARMANDOLA, née le 25 décembre, 1980 à Vizzolo Predabissi (Milan), Italie, résidant professionnellement au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg a été nommée en tant qu'administrateur de la société avec effet au 11 novembre 2015 et ce jusqu'à l'assemblée général annuelle qui se tiendra en durant l'année 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2015.

Référence de publication: 2015188149/17.

(150209963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2015.

The Atlantic Leisure Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 29.640.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires du 5 novembre 2015:

1) L'Assemblée approuve le rapport du Liquidateur établi à la date du 3 novembre 2015 et le rapport du Commissaire Vérificateur du 4 novembre 2015 et les comptes de liquidation.

2) L'Assemblée accorde décharge au Commissaire Vérificateur et au Liquidateur distinctement à chacun d'eux et sans réserve pour l'exécution de leur mandat.

3) La liquidation de la société anonyme THE ATLANTIC LEISURE COMPANY S.A. «en liquidation» est définitivement close, la société est définitivement dissoute et elle est à rayer du registre de commerce et des sociétés.

4) Les livres et documents sociaux seront conservés pendant les délais légaux au 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2015188150/18.

(150210793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2015.

TIAA Lux 11 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.233.800,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 167.150.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 4 mai 2015, les associés ont décidé de renouveler le mandat de réviseur d'entreprises agréé de PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2015 et qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2015.

Référence de publication: 2015188151/14.

(150209702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2015.

Tosca Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 32.467.

Extrait des décisions prises par l'actionnaire unique et par le conseil d'administration en date du 3 novembre 2015

1. M. Julien NAZEYROLLAS a démissionné de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration.

2. Mme Virginie DECONINCK, administrateur de sociétés, née à Rocourt (Belgique), le 11 octobre 1976, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2019.

3. M. David SANA a été élu comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2019.

Veillez noter que le siège social du commissaire, la société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., se situe désormais à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 20 novembre 2015.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour TOSCA HOLDING S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2015188152/20.

(150210322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2015.

Touvan Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 64.446.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement de la dénomination sociale de l'administrateur suivant:

- la société CAPITAL OPPORTUNITY S.A. (B 149.718), ayant son siège social au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, avec Monsieur Laurent TEITGEN, né le 05 janvier 1979 à Thionville (France) et demeurant professionnellement au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, comme représentant permanent, porte dorénavant la dénomination SECURED INTERNATIONAL TRANSACTIONS SERVICES S.A., en abrégé SITS S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TOUVAN HOLDING S.A.

Référence de publication: 2015188153/15.

(150210308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2015.

Tradingcity S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 175.722.

Résolutions prises lors du conseil d'administration du 19 octobre 2015:

- Le siège de la société a été transféré au Building Serenity - Bloc A 2^{ème} étage, 19-21 Route d'Arlon, L-8009 Strassen avec effet au 19 octobre 2015.

- L'adresse des administrateurs A&U MANAGEMENT SERVICES, société à responsabilité limitée, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B127330, Ingrid Hoolants, née le 28/11/1968 à Vilvorde (Belgique) et TAXIOMA s.à r.l., inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B128542 a été également modifiée. Leur adresse exacte est fixée au Building Serenity» Bloc A 2^{ème} étage, 19-21 Route d'Arlon, L-8009 Strassen à partir du 19 octobre 2015.

- L'adresse professionnelle de Madame Maryse Mouton, la gérante et représentante permanente de la société A&C MANAGEMENT SERVICES, société à responsabilité limitée, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B127330, a été fixée au Building Serenity - Bloc A, 19-21 Route d'Arlon, L-8009 Strassen à partir du 19 octobre 2015.

- L'adresse professionnelle de Madame Ingrid Hoolants, la gérante et représentante permanente de la société TAXIOMA s.à r.l., inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B128542, a été fixée au Building Serenity - Bloc A, 19-21 Route d'Arlon, L-8009 Strassen à partir du 19 octobre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015188154/21.

(150209441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2015.

TT Organisation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 278, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 53.016.

Extrait de la résolution prise par l'Assemblée Générale tenue le 05 juin 2015.

Il a été décidé de:

1. L'assemblée décide de renouveler le mandat de commissaire aux comptes de Madame Dogot Béatrice née le 28/10/1951 à Gerpennes demeurant au 3, rue Planté B-6120 Ham sur Heure Nalines jusqu'à l'assemblée en 2018.

Cette décision n'emporte pas de modification statutaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015188156/14.

(150209744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2015.

Sherleny Investments S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 112.339.

Suite à la démission d'ACCOUNTIS Sàrl (anciennement Fiduciaire Jean-Marc Faber Sàrl, RCS B60219) de son poste de Commissaire aux comptes et suite à la démission de l'Administrateur Unique, à savoir KRONOS MANAGEMENT S.A., il y a lieu de rayer leurs inscriptions auprès du RCS.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2015.

Pour extrait sincère et conforme

SHERLENY INVESTMENTS S.A.

Référence de publication: 2015188110/14.

(150208921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2015.

Shessen Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 149.655.

Suite à la résiliation du contrat de domiciliation en date du 13/11/2015, la fiduciaire Jean-Marc FABER S.à r.l., agissant en sa qualité d'agent domiciliataire, déclare que le siège social de la société SHESSEN HOLDING S.A., immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 149655, n'est plus situé au 63-65 rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2015188111/14.

(150209798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2015.

Sigma Tau Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 52.948.

Par décision du Conseil d'Administration tenu le 19 novembre 2015 au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter la démission de Monsieur Gian Luca Benni de sa fonction d'administrateur et président avec effet Immédiat
- De coopter comme nouvel administrateur et président avec effet immédiat, Monsieur Cédric Finazzi, résidant professionnellement au 2-8 Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, son mandat ayant comme échéance celui de leur prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SIGMA TAU EUROPE S.A.

Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2015188113/17.

(150210092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2015.

SINEQUANON Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: EUR 14.000,00.

Siège social: L-1263 Luxembourg, 1, rue Aristide Briand.

R.C.S. Luxembourg B 137.652.

Veillez noter que:

- l'associé Vivalto SAS a dorénavant son siège au 61, avenue Victor Hugo, F-75116 Paris
- l'associé DC Lux S.à r.l. a dorénavant son siège au 1, rue Aristide Briand, L-1263 Luxembourg

Luxembourg, le 19 novembre 2015.

Pour Sinequanon Invest S.à.r.l.

Référence de publication: 2015188114/13.

(150209576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2015.

SL Events S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 80, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 184.790.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'assemblée générale du 28 octobre 2015 a pris la résolution suivante:

L'Assemblée prononce la clôture de la liquidation et déclare que la société anonyme SL EVENTS s.à r.l. en liquidation volontaire, a définitivement cessé d'exister, même pour les besoins de la liquidation. Les livres et les documents sociaux seront conservés au dernier siège de la société pendant cinq ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015188116/13.

(150210904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2015.

SLCP Infrastructure I (Holding) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 21.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 191.790.

En date du 15 juin 2015, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de nommer Monsieur Dominic James HELMSLEY, né le 14 avril 1967 à Twickenham, Royaume-Uni, ayant l'adresse professionnelle suivante: 1 George Street, Edinburgh EH2 2LL, Royaume-Uni en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est dès lors composé comme suit:

- Monsieur Malcolm WILSON,
- Monsieur Gregor DALRYMPLE,
- Monsieur Dominic James HELMSLEY,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2015.

SLCP Infrastructure I (Holdings) S.à.r.l.

Malcolm Wilson

Administrateur

Référence de publication: 2015188117/21.

(150209404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2015.

Société de Développement et de Financement Holding S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 26.179.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 6 novembre 2015

1. Monsieur Alain Renard, administrateur de Sociétés, demeurant à L-8321 Olm, 17, rue Eisenhower et Monsieur Marco De Vecchi, administrateur de Sociétés, demeurant 16, rue Henri VII, L-1725 Luxembourg sont nommés, avec effet immédiat, Administrateurs en remplacement de M. Daniel Pierre et de Mme Stéphanie Colleaux. Les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2018.

2. Il est pris note de la nouvelle adresse de Monsieur Christian François, administrateur de la société qui est désormais, 356, route de Diekirch, B-6700 Frassem.

3. FISCOGES, société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-8362 Grass, 4 rue de Kleinbettingen est nommée, avec effet immédiat, en tant que Commissaire jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2018 en remplacement de FIN-CONTROLE.

4. le siège social de la société est transféré du 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg au 41, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 6 novembre 2015.

Pour extrait sincère et conforme

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE FINANCEMENT HOLDING S.A., SPF

Référence de publication: 2015188119/23.

(150209375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2015.

Speedcar Luxembourg I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 198.357.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 13 octobre 2015.
 Pour statuts coordonnés
 Maître Jacques KESSELER
Notaire

Référence de publication: 2015188085/13.

(150210134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2015.

Stirling Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5c, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 182.133.

Afin de mettre à jour les données déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, veuillez noter que l'adresse de la Société est 5c Rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg (au lieu de 5 Rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un Mandataire

Référence de publication: 2015188086/12.

(150210109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2015.

Tullamore Luxco S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 154.430.

In the year two thousand and fifteen, on the tenth day of the month of November,
 Before Maître Danielle KOLBACH, notary, residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared

Tullamore Omega Limited incorporated under the laws of Ireland, having its registered office at 25-28, North Wall Quay, IRL-1 Dublin, registered with the Irish Companies Registration Office under number 485866, being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of "Tullamore Luxco S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 28, boulevard Royal, L - 2449 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 154430, and incorporated on 25 June 2010 by deed of Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1805 of 3 September 2010,

represented by Me Elsa IDIR, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy given under private seal (which shall remain annexed to the present deed to be registered therewith).

The articles of association of the Company have never been amended since the incorporation of the Company.

The Sole Shareholder declared and asked the notary to record as follows:

I. The Sole Shareholder holds all the twelve thousand five hundred (12,500) shares in issue in the Company.

II. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

- 1) Decision on the liquidation of the Company
- 2) Appointment of FIDES (Luxembourg) S.A., Société anonyme as liquidator and determination of the powers of the liquidator.

After the foregoing has been approved the Sole Shareholder took the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to dissolve and to put the Company into liquidation.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to appoint FIDES (Luxembourg) S.A., a société anonyme incorporated under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés under the number B41.469 as liquidator.

The fullest powers, particularly those set forth in articles 144 and following of the law of 10 August 1915 on commercial companies (as amended), are granted to the liquidator by the Sole Shareholder. The Sole Shareholder resolved to authorise the liquidator in advance to execute the acts and enter into the deeds set forth in article 145 of the same law without any special authorisation from the meeting if such authorisation is required by law.

The Sole Shareholder resolved to dispense the liquidator from drawing up an inventory and the liquidator may refer to the books of the Company. The liquidator may delegate, under his responsibility, all or part of his powers to one or more proxies with respect to specific acts or deeds.

The Sole Shareholder resolved that the liquidator may bind the Company under his sole signature.

All the items of the agenda have been resolved upon.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the appearing party hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same appearing party, in case of inconsistencies between the English and the French versions, the English version shall prevail.

The document having been read to the appearing person, the mandatory signed with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le dixième jour du mois de novembre,

Par-devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu

Tullamore Omega Limited, constituée en vertu des lois d'Irlande, dont le siège social est situé au 25-28, North Wall Quay, IRL-1 Dublin, enregistrée auprès de l'Irish Companies Registration Office sous le numéro 485866, étant l'associé unique (l'«Associé Unique») de «Tullamore Luxco S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée dont le siège social est situé au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 154430, et constituée le 25 juin 2010 par acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1805 du 3 septembre 2010, représentée par Me Elsa IDIR, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé (laquelle restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec celui-ci).

Les statuts de la Société n'ont jamais été modifiés depuis la constitution de la Société.

L'Associé Unique a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient l'ensemble des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales émises dans la Société.

II. Les points sur lesquels des résolutions doivent être adoptées sont les suivants:

1) Décision concernant la liquidation de la Société

2) Nomination de FIDES (Luxembourg) S.A., Société anonyme comme liquidateur et fixation des pouvoirs du liquidateur.

Après avoir approuvé ce qui précède, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

Seconde résolution

L'Associé Unique a décidé de nommer FIDES (Luxembourg) S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B41.469 en tant que liquidateur.

L'Associé Unique confère au liquidateur les pouvoirs les plus étendus, notamment ceux prévus aux articles 144 et suivants de la loi (modifiée) du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales. L'Associé Unique a décidé d'autoriser par avance le liquidateur à exécuter et conclure les actes prévus à l'article 145 de la même loi sans devoir recourir à l'autorisation spéciale de l'assemblée dans le cas où une telle autorisation serait requise par la loi.

L'Associé Unique a décidé de dispenser le liquidateur de dresser un inventaire et le liquidateur peut se référer aux écritures de la Société. Le liquidateur peut déléguer, sous sa responsabilité, tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires pour des actes spécifiques.

L'Associé Unique a décidé que le liquidateur pourra engager la Société sous sa seule signature.

Tous les points portés à l'ordre du jour ont fait l'objet d'une résolution.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante, la version anglaise fera foi en cas de divergences entre les textes français et anglais.

Après lecture du présent procès-verbal, la partie comparante et le notaire ont signé le présent acte.

Signé: E. IDIR, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch A.C., le 12 novembre 2015. Relation: DAC/2015/19093. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Jeannot THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Redange-sur-Attert, le 17 novembre 2015.

Référence de publication: 2015186652/94.

(150207919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2015.

SIGNA R.E.C.P. Development Tuchlauben Beteiligung S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 142.172.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-eight of October.

Before us, Maître Paul Bettingen, notary residing in Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED:

SIGNA R.E.C.P. Development «Tuchlauben» S.à r.l., a company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and under number B 141587,

here represented by Ms. Julia Wilhelm, private employee, residing professionally at 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Luxembourg, by virtue of a proxy, given on October 22, 2015.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of SIGNA R.E.C.P. Development “Tuchlauben” Beteiligung S.à r.l. (the “Company”), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 142172, incorporated on twenty-fourth September two thousand and eight pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2596 on the twenty-third day of October in the year two thousand and eight. The articles of association were amended pursuant to a deed of the undersigned notary dated eight May two thousand and twelve, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1532 on the nineteenth day of June in the year two thousand and twelve. The articles of association have not been amended since.

The appearing party representing the entire share capital declares having waived any notice requirement, the general meeting of shareholders is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the following agenda:

Agenda

1. Approval of the interim balance sheet dated for the period of 1st January 2015 until 28th October 2015 as opening balance sheet of the liquidation.
2. Dissolution and liquidation of the Company.
3. Appointment of Mr. Christian Bäumer as liquidator and determination of its powers.
4. Miscellaneous.

Having duly considered each item on the agenda, the general meeting of shareholders unanimously takes, and requires the notary to enact, the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolves to approve the interim balance sheet dated for the period of 1st January 2015 until 28th October 2015 as opening balance sheet of the liquidation.

Second resolution

In compliance with articles 141 to 151 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, (the “Law”) the general meeting of shareholders resolves to dissolve and liquidate the Company.

Third Resolution

As a consequence of the preceding resolution, the general meeting of shareholders resolves to appoint Mr. Christian Bäumer, born on 11 July 1974 in Dortmund, residing professionally at 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, as liquidator of the Company (the “Liquidator”).

The Liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148bis of the Law.

The Liquidator is hereby expressly empowered to carry out all such acts as provided for by article 145 of the Law without requesting further authorisations of the general meeting of shareholders.

The Liquidator is relieved from drawing-up inventory and may refer to the accounts of the Company.

The Company will be bound by the sole signature of the Liquidator.

The Liquidator may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxyholders such powers as he determines and for the period as he thinks fit.

The Liquidator may distribute the Company's assets to the shareholders in cash and/or in kind in its sole discretion. Such distribution may take the form of advance payments on future liquidation proceeds.

Costs and Expenses

The costs, expenses, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at one thousand one hundred euro (EUR 1,100.-).

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-huit octobre.

Par-devant nous, Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg,
a comparu:

SIGNA R.E.C.P. Development «Tuchlauben» S.à r.l., une société à responsabilité limitée organisée et existante d'après les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141587,

ici représentée par Mme Julia Wilhelm, employée privée, résidant professionnellement à 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 22 octobre 2015.

La procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante est l'associé unique de SIGNA R.E.C.P. Development «Tuchlauben» Beteiligung S.à r.l. (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142.172, constituée suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en date du vingt-quatre septembre deux mille huit, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2596 en date du vingt-trois octobre deux mille huit. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du huit mai deux mille douze publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1532, en date du dix-neuf juin deux mille douze. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

La comparante représentant l'intégralité du capital social déclare avoir renoncé à toute formalité de convocation. L'assemblée générale des associés est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Approbation du bilan intérimaire en daté du 1^{er} janvier 2015 au 28 octobre 2015 comme bilan d'ouverture de la liquidation.
2. Dissolution et liquidation de la Société.
3. Nomination de Monsieur Christian Bäumer en tant que liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
4. Divers.

Après avoir dûment examiné chaque point figurant à l'ordre du jour, l'assemblée générale des associés adopte à l'unanimité et requiert le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des associés décide d'approuver le bilan intérimaire daté du 1^{er} janvier 2015 au 28 octobre 2015 comme bilan d'ouverture de la liquidation.

Deuxième résolution

Conformément aux articles 141 à 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), l'assemblée générale des associés décide de dissoudre et de liquider la Société.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale des associés décide de nommer Monsieur Christian Bäumer, né le 11 juillet 1974 à Dortmund, résidant professionnellement au 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en tant que liquidateur de la Société (le «Liquidateur»).

Le Liquidateur dispose des pouvoirs les plus étendus tels que prévus aux articles 144 à 148bis de la Loi.

Le Liquidateur est par la présente expressément autorisé à accomplir tous les actes visés à l'article 145 de la Loi sans devoir requérir des autorisations supplémentaires auprès de l'assemblée générale des associés.

Le Liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

La Société est engagée par la seule signature du Liquidateur.

Le liquidateur pourra, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs dont il fixera l'étendue et la durée.

Le liquidateur pourra distribuer, à sa discrétion, les actifs de la Société aux associés en espèce et/ou en nature. Cette distribution pourra prendre la forme d'une avance sur le boni de liquidation.

Frais et Dépenses

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature qui incombe à la Société en raison de cet acte est évalué à environ mille cent euros (EUR 1.100,-).

Dont acte, passé à Senningerberg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français, et qu'à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante connue du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Julia Wilhelm, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C.1, le 30 octobre 2015. 1LAC / 2015 / 34488. Reçu 12.-€

Le Receveur (signé): Paul Molling.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Senningerberg, le 9 novembre 2015.

Référence de publication: 2015185647/127.

(150206714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2015.

Westpac S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 73.200,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 166.874.

Extrait des décisions du conseil de gérance de la Société datée du 15 octobre 2015

Il résulte des décisions du conseil de gérance de la Société du 15 octobre 2015 que le siège social de la Société a été transféré au 49, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg avec effet au 15 octobre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2015.

Nuno Aniceto.

Référence de publication: 2015185743/13.

(150206620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2015.

Luxembourg Investment Company 80 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 199.052.

Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 9 novembre 2015

1. Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l. a démissionné de son mandat de gérant.
2. Le nombre des gérants a été augmenté de 1 (un) à 3 (trois).
3. Monsieur Elliot GREENBERG, administrateur de sociétés, né à New York (États-Unis d'Amérique), le 19 janvier 1959, demeurant professionnellement aux États-Unis d'Amérique, 10019 NY, New York, 40, West 57th Street, a été nommé comme gérant de catégorie A pour une période indéterminée.

4. Monsieur Jérôme DEVILLET, administrateur de sociétés, né à Arlon (Belgique), le 21 mai 1986, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une période indéterminée.

5. Monsieur Pierre CLAUDEL, administrateur de sociétés, né à Schiltigheim (France), le 23 mai 1978, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une période indéterminée.

Pour avis sincère et conforme

Pour Luxembourg Investment Company 80 S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015187149/22.

(150209137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2015.

Waterfront Hospitality S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 317.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 165.421.

Extrait des décisions du conseil de gérance de la Société datées du 15 octobre 2015

Il résulte des décisions du conseil de gérance de la Société du 15 octobre 2015 que le siège social de la Société a été transféré au 49, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg avec effet au 15 octobre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2015.

Nuno Aniceto.

Référence de publication: 2015185748/13.

(150206549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2015.

Nir Holding GmbH, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2632 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 193.155.

EXTRAIT

La résolution suivante a été adoptée par les associés en date du 28 octobre 2015:

1. La personne suivante a été nommée en tant que nouveau gérant de catégorie A de la société, avec effet au 28 octobre 2015 et pour une durée illimitée:

- Monsieur Bernard Meyer, né à Papenburg, Allemagne, le 24 mai 1948, ayant son adresse au Hauptkanal links 1, D-26871 Papenburg, Allemagne.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 16 novembre 2015.

Référence de publication: 2015185997/17.

(150207721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2015.

Halcyon Europe GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 188.393.

Extrait des résolutions écrites prises par l'associé unique de la Société en date du 6 novembre 2015

En date du 6 novembre 2015, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Thomas Paul HIRSCHFELD de son mandat de gérant de classe A de la Société avec effet au 7 novembre 2015;

- de nommer Monsieur Jacob FISHELIS, né le 12 octobre 1978 à New York, États-Unis d'Amérique, ayant l'adresse professionnelle suivante: 477, Madison Avenue, 8th Floor, NY 10022 New York, États-Unis d'Amérique, en tant que nouveau gérant de classe A de la Société avec effet au 7 novembre 2015 et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur David MARTINO, gérant de classe A
- Monsieur Jacob FISHELIS, gérant de classe A
- Monsieur Elvin MONTES, gérant de classe B
- Monsieur Olivier HAMOU, gérant de classe B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2015.

Halcyon Europe GP S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015187063/24.

(150208175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2015.

Aeffe Participations Mobilières et Immobilières S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 87.005.

I hereby resign as Director of your company with immediate effect.

Par la présente, je vous remets ma démission comme Administrateur de votre société avec effet immédiat.

Le 10 novembre 2015.

Marc Koeune.

Référence de publication: 2015187487/10.

(150209563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2015.

Swisscanto Asset Management International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 121.904.

Das Verwaltungsreglement GKB (LU) wurde registriert und beim Handels-und Firmenregister hinterlegt.

Zwecks Offenlegung beim Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016055500/9.

(160013986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

Aeffe Participations Mobilières et Immobilières S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 87.005.

I hereby resign as Director of your company with immediate effect.

Par la présente, je vous remets ma démission comme Administrateur de votre société avec effet immédiat.

Le 10 novembre 2015.

Jean-Yves Nicolas.

Référence de publication: 2015187486/10.

(150209563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2015.

Aeffe Participations Mobilières et Immobilières S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 87.005.

I hereby resign as Director of your company with immediate effect.

Par la présente, je vous remets ma démission comme Administrateur de votre société avec effet immédiat.

Le 10 novembre 2015.

Michael Zianveni.

Référence de publication: 2015187488/10.

(150209563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2015.
